



# Bulletin Officiel

N° 4593 Mercredi 30 Avril 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM :  
 - FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS  
 - FCP INNOVATION

2  
2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

3-4

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

5-6

COMMUNIQUES DE PRESSE

CITY CARS : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES AUTRES QUE LES DETENTEURS D'ACTIONS AVANT L'INTRODUCTION EN BOURSE  
 7-8  
 MPBS  
 9  
 TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -  
 10  
 SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE -  
 10  
 SOTIPAPIER  
 11  
 HANNIBAL LEASE  
 11

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUE – UIB – AGO  
 12  
 ARAB TUNISIAN BANK – AGO -  
 13  
 TUNISIE FACTORING – AGO -  
 14  
 ASSURANCES BIAT – AGO -  
 15  
 ASSURANCES BIAT – AGE -  
 16  
 ASSURANCES CARTE VIE – AGO -  
 17  
 EURO-CYCLES – AGO -  
 18  
 EURO-CYCLES – AGE -  
 18  
 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV – AGO -  
 19

PROJET DE RESOLUTIONS

EURO CYCLES – AGO -  
 20  
 EURO CYCLES – AGE -  
 21  
 ASSURANCES CARTE VIE – AGO -  
 22-23

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR  
 24-25  
 SICAV OPPORTUNITY  
 26-27  
 SICAV PROSPERITY  
 28-29  
 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE  
 30-31

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOTUMAG  
 32-33  
 SOTETEL  
 34-35  
 BNA  
 36-37

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM  
 38-41

EMISSION D'EMPRENTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »  
 42-45  
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »  
 46-49  
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »  
 50-55

COURBE DES TAUX

56

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

57-58

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013  
 - EURO CYCLES  
 - UNIVERSE OBLIGATIONS SICAV  
 - INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  
 - TUNISIE LEASING

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013  
 - EURO CYCLES  
 - TUNISIE LEASING

**COMMUNIQUE DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**  
Adresse : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 avril 2014, d'agrérer le fonds commun de placement «**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS** », promu par STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse et la Société Tunisienne de Banque -STB- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 20 -2014 du 03 avril 2014
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: STB FINANCE
Dépositaire	: STB
Gestionnaire administratif et comptable	: STB MANAGER
Distributeur	: STB FINANCE

---

2013 - AC - 39

---

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

**FCP INNOVATION**  
Adresse : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 avril 2014, d'agrérer le fonds commun de placement «**FCP INNOVATION** », promu par STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse et la Société Tunisienne de Banque -STB- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Actions
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 19 -2014 du 03 avril 2014
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: STB FINANCE
Dépositaire	: STB
Gestionnaire administratif et comptable	: STB MANAGER
Distributeur	: STB FINANCE

---

2013 - AC - 40

**COMMUNIQUE DU CMF****RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT  
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

**1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.**

- Suite -

**Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis **dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire** :**

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

---

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire** :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DES SOCIETES\*****COMMUNIQUE DE PRESSE****CITY CARS****SIEGE SOCIAL :** 51, RUE ALI DARGHOUTH, 1001, TUNIS - TUNISIE**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES AUTRES  
QUE LES DETENTEURS D'ACTIONS AVANT L'INTRODUCTION EN BOURSE****1. Objet**

La Société CITY CARS s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant son introduction en bourse.

A cet effet, la société CITY CARS informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2014 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à Avenue principale, les berges du lac – 2053 – Tunis.

**2. Conditions de Participation**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;

Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe CITY CARS ;

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

**3. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société CITY CARS et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;

Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;

Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;

Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;

Une attestation récente du nombre d'actions de CITY CARS détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de CITY CARS, sis à 67 avenue Mohamed V-1002- Tunis ; et

Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

**4. Date limite de dépôt de candidatures**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de CITY CARS et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant l'introduction en bourse » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société CITY CARS situé au 51, RUE ALI DARGHOUTH, 1001, TUNIS - TUNISIE, au plus tard le 05 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.kia.tn](http://www.kia.tn) ainsi que dans deux journaux quotidiens.

Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2014, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

---

\*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

**ANNEXE 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale:

Historique en tant qu'administrateur :

**Signature**

**ANNEXE 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse au sein du Conseil d'Administration de la société « CITY CARS »,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièbre responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**



**Siège Social: Route de Gabes km 1.5 Sfax-Tunisie**

La société MPBS informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le mercredi 23 avril 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice.

Les états financiers de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 2 150 907 DT alors que le résultat net de l'ensemble consolidé est remonté à 3 158 170 DT, en nette augmentation de 85 % par rapport à leur niveau proforma de l'année 2012.

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,200 dinars par action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 10 juin 2014 à 10 h 30 mn ; à l'IACE section Sfax.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -**

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Lundi 28 Avril 2014 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,230 Dinar par action.
2. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 17 Juin 2014 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièr responsabilité.

---

2013 - AS - 1217

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **TUNIS RE** », réuni le 29 Avril 2014, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 10 Juin 2014, la distribution de **0,350 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2013.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièr responsabilité.

---

2013 - AS - 1218

## AVIS DES SOCIETES\*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Sotipapier informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 28 Avril 2014 a passé en revue l'activité de la société pour l'année 2013, a arrêté les états financiers de l'année et a décidé de proposer ce qui suit :

1. La convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 30 Mai 2014
2. La distribution d'un dividende de 0,250 Dinars par action

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

---

2013 - AS - 1229

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## Hannibal Lease

**Siege social:** Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 29 Avril 2014 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2013.

Les états Financiers individuels font apparaître un total Bilan de 316 915 562 DT et un résultat net de 2 423 622 DT.

Les états Financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 317 556 097 DT et un résultat net de 2 561 316 DT.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action et de convoquer les actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 9 Juin 2014.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

---

2013 - AS - 1230

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 196.000.000 Dinars dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba , Tunis inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B6151996, matricole fiscal 002708Q ,sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 07 mai 2014 à 11 à l'hôtel Paris - Berges du Lac , Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Augmentation du nombre d'administrateurs en fonction.
9. Nomination de nouveaux administrateurs.
10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
11. Pouvoirs.

Les titulaires de moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner , dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion , à cette même unité sise à la rue du Lac Turkana , les Berges du Lac – Tunis .

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'assemblée Générale ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'unité Bourse et Titres de l'UIB sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ARAB TUNISIAN BANK**

Siège Social :9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank, société anonyme au capital de 100.000.000 dinars dont le siège social est au 9, rue Hédi Nouira, Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n° B 167001997, matricule fiscal 14161QPM000, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 mai 2014 à 11 heure à l'hôtel « The Résidence », Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- Affectation des résultats.
- Coptation d'un administrateur.
- Fixation du montant des jetons de présence
- Quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
- Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

Conformément à l'article 38 des statuts de l'Arab Tunisian Bank, n'a le droit de participer aux travaux de l'assemblée générale que l'actionnaire qui possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Tunisie Factoring S.A.**

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajéne

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au siège de la société au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajéne à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le lundi 05 mai 2014 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013.
- Conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration et nomination d'un nouvel Administrateur.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes.
- Pouvoirs.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Assurances BIAT**

**Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis**

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14 mai 2014 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
3. Approbation des Conventions réglementées.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2013.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2013.
8. Renouvellement des mandats des Membres du Conseil d'Administration.
9. Convocation du Conseil d'Administration en vue de nommer un Président Directeur Général.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Assurances BIAT**

**Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053,Tunis**

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 14 mai 2014 à 11h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Mise à jour des statuts.**
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.**

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 22 mai 2014 à 09h00** au siège de la société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présences ;
- 7- Nomination des administrateurs ;
- 8- Nomination du commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs.

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE EURO-CYCLES**

**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 15 Mai 2014 à 15 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2013.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Affectation du Résultat net de l'exercice 2013.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2013.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence.
- 9- Nomination de deux administrateurs dont un qui représente les actionnaires minoritaires pour les exercices 2014-2015 et 2016.
- 10- Renouvellement du mandat de Monsieur Mourad Ghazi entant qu'administrateur pour les exercices 2014-2015 et 2016.
- 11- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse.

---

2013 - AS - 1232

---

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE EURO-CYCLES**

**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 15 Mai 2014 à 17 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification de la première résolution du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2012.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse.

---

2013 - AS - 1233

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mercredi 14 mai 2014 à 16h** à son siège social sis au 6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2013
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013.

## AVIS DES SOCIETES

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE EURO-CYCLES**  
**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15/05/2014.

#### Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

#### Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2013 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir :

<b>Bénéfice de l'exercice 2013</b>	<b>6.737.456,240 dinars</b>
<b>+ Report à nouveau ex 2012</b>	<b>2.792.770,437 dinars</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 530 226.677 dinars</b>
<b>- Dividendes à distribuer</b>	<b>4.050.000,000 dinars</b>
<b>Résultats reportés 2013</b>	<b>5 480 226,677 dinars</b>
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0</b>

Le dividende sera mis en paiement à raison de 0,750 Dinars par action à partir du ..... 2014

#### Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de trois ans le mandat d'administrateur suivant

- Mr Ghazi Mourad.

Ce mandat prend fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour une durée de trois ans les administrateurs suivants :

- Monsieur .....
- Monsieur.....

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à dix sept mille cinq cent Dinars (17.500,000 D). Ce montant est mis à la disposition du conseil d'administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

#### Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

## AVIS DES SOCIETES

### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**SOCIETE EURO-CYCLES**  
**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2014.

#### **Première résolution :**

Cette résolution annule et remplace la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2012.

Sur Proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'une somme de trois millions six cent mille dinars (3.600.000DT) par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ». Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de la dite somme de 3.600.000 dinars à la création et à la libération intégrale de soixante douze mille actions nouvelles de 50 ( cinquante) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 36.000 (trente six mille) actions existantes à raison de :

- 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne.

Le nouveau capital sera porté de un million huit cent mille dinars (1.800.000 DT) à cinq millions quatre cent mille dinars (5.400.000 DT) répartis en 108.000 actions de cinquante (50) dinars de nominal chacune.

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2014.

**PREMIERE RESOLUTION :**

Le président a fait à l'assemblée lecture du rapport de la société présenté par le Conseil d'Administration ayant trait à la gestion de la société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2013.

Après discussion et échanges de vues, les actionnaires ont approuvé le rapport tel qu'il leur a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

Le commissaire aux comptes a fait lecture aux actionnaires du rapport général sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013. Les actionnaires ont approuvé les états financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

- Monsieur Hassine DOGHRI
- COTIFE SICAF Représentée par Monsieur Hassine DOGHRI
- CARTE Assurances Représentée par Monsieur Abderrahman FATMI

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- Monsieur Hassine DOGHRI
- COTIFE SICAF Représentée par Monsieur Hassine DOGHRI
- CARTE Assurances Représentée par Monsieur Abderrahman FATMI

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

- Suite -

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

#### **Administrateur**

Monsieur Hassine DOGHRI	
Monsieur Mehdi DOGHRI	2016
Monsieur Radhi MEDDEB	2014
COFITE SICAF représentée par Monsieur Hassine DOGHRI	2014
CARTE Assurances représentée par Monsieur Abderrahman FATMI	2016

**Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :**

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **2 113 303,925 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Bénéfice Net de l'exercice 2013	2 113 303,925
Report à nouveau antérieur	<u>2 854 919,001</u>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>4 968 222,926</b>
Réserve légale (5 %)	248 411,146
Réserve Spéciale de Réinvestissement	2 002 500,000
Réserve pour fonds social	200 000,000
Dividendes (1,250 dinars/action)	<u>1 000 000,000</u>
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 517 311,780</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du 07 juin 2014.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de soixante-cinq mille (65 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **HUITIEME RESOLUTION :**

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet « CMC », commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « CMC » en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

## AVIS DES SOCIETES

### RESOLUTIONS ADOPTEES

#### **SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social:** 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

#### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2014**

##### **Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2013.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### **Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 716.517.371,717 dinars au 31 décembre 2012, est passé à 614.138.913,705 dinars au 31 décembre 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### **Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### **Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2013, comme suit :

	<b>En dinars</b>
<b>Résultat d'exploitation - Exercice 2013</b>	29.250.167,521
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	-3.742.264,503
<b>Report à nouveau - Exercice 2012</b>	737.493
<b>Sommes distribuables - Exercice 2013</b>	25.508.640,511
<b>Dividendes</b>	25.503.989,203
<b>Report à nouveau - Exercice 2013</b>	4.651,308

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **4,127 dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit 4.651,308 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **5 Mai 2014**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Madame Ines CHERIF LENGLIZ en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Zied ABDALLAH ; telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 Février 2014 et ce, pour la durée restante du mandat du Conseil.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

**Monsieur Mohamed Habib CHEBBI (Président)**

**Monsieur Moez JABEUR (Membre)**

**Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI (Membre)**

**Madame Ines CHERIF LENGLIZ (Membre)**

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013, à 4.800 dinars net.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Septième Résolution :**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

## AVIS DES SOCIETES

### RESOLUTIONS ADOPTEES

#### **SICAV OPPORTUNITY**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social:** 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

#### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2014**

##### Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2013.

Elle donne en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 1.005.646,346 dinars au 31 décembre 2012, est passé à 1.003.281,864 dinars au 31 décembre 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2013, comme suit :

	<b>En dinars</b>
<b>Résultat d'exploitation - Exercice 2013</b>	17.162,356
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	494,575
<b>Report à nouveau - Exercice 2012</b>	8,093
<b>Sommes distribuables - Exercice 2013</b>	17.665,024
<b>Dividendes</b>	17.655,820
<b>Report à nouveau - Exercice 2013</b>	9,204

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **1,820 dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit 9,204 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **5 Mai 2014**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV OPPORTUNITY.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Madame Ines CHERIF LENGLIZ en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Zied ABDALLAH ; telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 Février 2014 et ce, pour la durée restante du mandat du Conseil.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

**Monsieur Mohamed Habib CHEBBI (Président)**

**Monsieur Moez JABEUR (Membre)**

**Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI (Membre)**

**Madame Ines CHERIF LENGLIZ (Membre)**

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013, à 4.800 dinars net.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Septième Résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité .**

## AVIS DES SOCIETES

### RESOLUTIONS ADOPTEES

#### **SICAV PROSPERITY**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège social:** 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

#### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2014**

##### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2013.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 1.387.128,635 dinars au 31 décembre 2012, est passé à 1.117.536,540 dinars au 31 décembre 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

##### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2013, comme suit :

##### **En dinars**

<b>Résultat d'exploitation - Exercice 2013</b>	35.518,829
------------------------------------------------	------------

<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	-2.997,316
--------------------------------------------------	------------

<b>Report à nouveau - Exercice 2012</b>	3,897
-----------------------------------------	-------

<b>Sommes distribuables - Exercice 2013</b>	32.525,410
---------------------------------------------	------------

<b>Dividendes</b>	32.515,938
-------------------	------------

<b>Report à nouveau - Exercice 2013</b>	9,472
-----------------------------------------	-------

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **3,042 dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit 9,472 dinars au compte report à nouveau.

- Suite -

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **5 Mai 2014**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PROSPERITY.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Madame Ines CHERIF LENGLIZ en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Zied ABDALLAH ; telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 Février 2014 et ce, pour la durée restante du mandat du Conseil.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

**Monsieur Mohamed Habib CHEBBI (Président)**

**Monsieur Moez JABEUR (Membre)**

**Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI (Membre)**

**Madame Ines CHERIF LENGLIZ (Membre)**

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013, à 4.800 dinars net.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Septième Résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité .**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social:** 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2014**

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2013.

Elle donne en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 13.207.945,948 dinars au 31 décembre 2012, est passé à 16.788.055,316 dinars au 31 décembre 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2013, comme suit :

**En dinars**

**Résultat d'exploitation - Exercice 2013** 532.425,826

**Régularisation du résultat d'exploitation** 117.173,872

**Report à nouveau - Exercice 2012** 29,329

**Sommes distribuables - Exercice 2013** 649.629,027

**Dividendes** 649.583,596

**Report à nouveau - Exercice 2013** 45,431

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **3,877 dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit 45,431 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **5 Mai 2014**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Madame Ines CHERIF LENGLIZ en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Zied ABDALLAH ; telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 Février 2014 et ce, pour la durée restante du mandat du Conseil.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

**Monsieur Mohamed Habib CHEBBI (Président)**

**Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI (Membre)**

**Madame Ines CHERIF LENGLIZ (Membre)**

**La BIAT ASSET MANAGEMENT (Membre)**

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013, à 4.800 dinars net.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Septième Résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité .**

## AVIS DES SOCIETES

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة**الشركة التونسية لأسواق الجملة**

طريق نعسان بئر القصعة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الأولى 2014.

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية 2013	-01-01 من 2013 إلى 2013-03-31	-01-01 من 2014 إلى 2014-03-31	الثلاثية الأولى لسنة 2013	الثلاثية الأولى لسنة 2014	البيانات
<b>9.221,6</b>	<b>1.749,2</b>	<b>2.064</b>	<b>1.749,2</b>	<b>2.064</b>	<b>I- الإيرادات</b>
82,9	13,7	14,5	13,7	14,5	- المداخيل المتأنية من بيع الثّاج
1.122,6	268,6	310	268,6	310	- المداخيل المتأنية من كراءات المباني
7.365,2	1.322,2	1.561,8	1.322,2	1.561,8	- المداخيل المتأنية من إصداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)
416,7	85,1	118,5	85,1	118,5	- مداخيل بيع المطبوعات
46,4	19,7	15	19,7	15	<b>II- الخصوصية</b>
<b>7.395,8</b>	<b>1.552,3</b>	<b>1.635,1</b>	<b>1.552,3</b>	<b>1.635,1</b>	- مداخيل الأوراق المالية للتوظيف
-	-	-	-	-	- ايرادات أخرى
<b>6.675,1</b>	<b>1.378,4</b>	<b>1.509,1</b>	<b>1.378,4</b>	<b>1.509,1</b>	<b>III- الأعباء</b>
<b>(5.007,9)</b>	<b>(975,1)</b>	<b>(1.076,5)</b>	<b>(975,1)</b>	<b>(1.076,5)</b>	- الأعباء المالية (من بينها مصاريف الأعوان)
<b>720,7</b>	<b>173,9</b>	<b>126</b>	<b>173,9</b>	<b>126</b>	- أعباء الاستغلال - أعباء الاستغلال الأخرى

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية و غير مدقة

- Suite -

### الملاحظات:

- 1) سجلت الإيرادات خلال الثلاثي الأول من سنة 2014 ارتفاعا بـ 314,8 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013 ناتجة أساسا عن إرتفاع في رقم معاملات السوق.
- سجّلت مداخيل الأوراق المالية للتوظيف إرتفاعا بـ 33,4 أد مقارنة بالثلثي الأول من سنة 2013 مردّه تطور الأموال الموظفة لدى البنوك من ناحية و إلى تحسّن نسبة الفائدة بعد قيام الشركة بإستشارة موسعة لدى المؤسسات البنكية في العرض من ناحية أخرى.
- 2) سجلت الأعباء خلال الثلاثي الأول من سنة 2014 ارتفاعا بـ 82,8 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013 و يعود ذلك إلى إرتفاع أعباء الأعوان بـ 101,4 أد و ذلك نتيجة ترسيم أعون الحراسة والتظيف.

**AVIS DES SOCIETES****INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.TE.TEL »**

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

En KTD

**INDICATEURS D'ACTIVITE T1 2014**

<b>Ventes, travaux &amp; services</b>	<b>7401</b>	<b>8639</b>	<b>17%</b>	<b>37768</b>
- Chiffre d'affaires local	7015	8177	17%	35658
- Chiffre d'affaires export	386	462	20%	2109
<b>Autres produits d'exploitations</b>	<b>80</b>	<b>42</b>	<b>-47%</b>	<b>268</b>
Achats consommés	<b>4194</b>	<b>5560</b>	<b>33%</b>	<b>22192</b>
Charges du personnel	<b>3152</b>	<b>3 118</b>	<b>-1%</b>	<b>12559</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>137</b>	<b>41</b>	<b>-70%</b>	<b>171</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>7%</b>	<b>468</b>
<b>Autres Gains Ordinaires</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>28%</b>	<b>410</b>

**NB :** Les indicateurs d'activité du premier trimestre 2014 publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit arrêtée selon les mêmes principes et méthodes comptables.

- Suite -

## Commentaires sur les indicateurs du premier trimestre 2014

L'activité de la SOTETEL courant T1 2014 a été marquée par :

- Un accroissement du chiffre d'affaires de **17%** Versus **T1 2013**;
- Une augmentation du chiffre d'affaires à l'export de **20%** Versus **T1 2013**;
- Une baisse des charges du personnel de **1%** Versus **T1 2013**;
- Une augmentation des achats consommés de **33%** Versus **T1 2013** expliquée principalement par une livraison des fournitures de la branche « Services Convergents » dont les prestations correspondantes seront réalisées courant T2 2014 permettant d'améliorer la marge de la société.
- La SOTETEL dispose à ce jour d'un carnet de commandes fermes d'un montant de 30 MDT ce qui permettra la réalisation des objectifs fixés pour le premier semestre .
- La SOTETEL a été agréée par l'ANPE pour l'installation des panneaux photovoltaïques lui permettant de diversifier son activité et de se positionner dans de nouveaux créneaux porteurs.

**AVIS DES SOCIETES**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

LIBELLES	(unité : en 1000 DT)						Variations Mars 2014 / Mars 2013  *
	1er Trimestre 2014	1er Trimestre 2013	au 31.03.2014	au 31.03.2013	au 31.12.2013		
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>149 421</b>	<b>126 828</b>	<b>149 421</b>	<b>126 828</b>	<b>540 991</b>	<b>17,8%</b>	
a- Intérêts	127 680	99 180	127 680	99 180	432 051	28,7%	
b- Commissions en produits	12 426	12 240	12 426	12 240	54 797	1,5%	
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	5 435	11 346	5 435	11 346	34 771	-52,1%	
d- Revenus du portefeuille d'investissement	3 880	4 062	3 880	4 062	19 372	-4,5%	
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>59 008</b>	<b>47 844</b>	<b>59 008</b>	<b>47 844</b>	<b>216 398</b>	<b>23,3%</b>	
a- Intérêts encourus	58 648	47 607	58 648	47 607	214 844	23,2%	
b- Commissions encourues	360	237	360	237	1 554	51,9%	
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>90 413</b>	<b>78 984</b>	<b>90 413</b>	<b>78 984</b>	<b>324 593</b>	<b>14,5%</b>	
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	<b>631</b>		
<b>5- Charges opératoires, dont :</b>	<b>38 351</b>	<b>37 700</b>	<b>38 351</b>	<b>37 700</b>	<b>158 721</b>	<b>1,7%</b>	
a- Frais du personnel	30 141	29 719	30 141	29 719	125 580	1,4%	
b- Charges Générales d'exploitation	6 761	6 449	6 761	6 449	27 345	4,8%	
<b>6- Structure du portefeuille</b>			<b>624 231</b>	<b>683 975</b>	<b>593 370</b>	<b>-8,7%</b>	
a- Portefeuille titres-commercial			214 836	203 862	193 851	5,4%	
b- Portefeuille d'investissement			409 395	480 113	399 519	-14,7%	
<b>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>			<b>6 510 462</b>	<b>6 648 930</b>	<b>6 581 994</b>	<b>-2,1%</b>	
<b>8- Encours des dépôts, dont :</b>			<b>5 512 183</b>	<b>5 212 375</b>	<b>5 519 766</b>	<b>5,8%</b>	
a- Dépôts à vue			1 698 259	1 510 582	1 476 625	12,4%	
b- Dépôts d'épargne			1 966 231	1 965 395	1 971 688	0,04%	
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>			<b>404 263</b>	<b>441 161</b>	<b>394 589</b>	<b>-8,4%</b>	
<b>10- Capitaux Propres **</b>			<b>607 848</b>	<b>607 507</b>	<b>543 886</b>	<b>0,1%</b>	

\* Chiffres actualisés

\*\* Compte non tenu du résultat de la période et intégrant les modifications comptables prévues par la circulaire BCT 2013/21

- Suite -

### **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2014**

#### **BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2014**

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2014 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

##### **1- Règles de prise en compte des produits**

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

##### **2- Règles de comptabilisation des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

### **AUTRES NOTES EXPLICATIVES**

#### **1- Structure du portefeuille - titres**

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement. Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

#### **2- Encours des crédits**

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

#### **3- Encours des dépôts**

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

#### **4- Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

#### **5- Capitaux propres**

Le résultat au 31.12.2013 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 31.03.2014 et au 31.03.2013 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

### **FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2014**

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **6.510** millions de dinars au 31.03.2014 contre **6.649** millions de dinars au 31.03.2013, enregistrant ainsi une diminution de **2,1%**.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2013 et Mars 2014 une augmentation de **300** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **5,8%**.
- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **149** millions de dinars au 31.03.2014 contre **127** millions de dinars au 31.03.2013, enregistrant une augmentation de **22** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **17,8%**.
- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **11** millions de dinars, en passant de **48** millions de dinars au 31.03.2013 à **59** millions de dinars au 31.03.2014, soit un taux d'accroissement de **23,3%** par rapport à la même période de l'année précédente.
- Le produit net bancaire s'est établi à **90** millions de dinars au 31.03.2014 contre **79** millions de dinars au 31.03.2013, enregistrant ainsi une progression de **14,5%**.
- Le montant total des charges opératoires a progressé de **1,7%** entre Mars 2013 et Mars 2014.

## AVIS DES SOCIETES

### **Augmentation de capital**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **SERVICOM**

**Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars**

**De valeur nominale de 1 dinar**

**Siège Social : Cité Ishbilia Route de Tunis 3111 Kairouan**

#### **Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **But de l'émission**

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

#### **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions**
- **Valeur nominale des actions : 1 dinar.**
- **Forme des actions : Nominative**
- **Catégorie : Ordinaire**

- Suite -

## Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

## Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
  
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

## Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014 au 30/04/2014 Inclus<sup>1</sup>**.

## Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

#### **Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 30/04/2014 à 17h à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

#### **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013

#### **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

---

## **Marché des titres**

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

## **Cotation des titres**

### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 16/04/2014 droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 16/04/2014 au 30/04/2014 inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

## **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

## **Prise en charge par la STICODEVAM**

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du 16/04/2014 au 30/04/2014 inclus<sup>2</sup>.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilia Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

---

<sup>1, 3</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/04/2014 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## AVIS DES SOCIETES

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »**

### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

### **RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «AIL 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédent la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :**

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – ALL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « SCIF » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

## AVIS DES SOCIETES

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

### **EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »**

#### **Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

#### **Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »**

**Montant** : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt**: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

---

### **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

### **Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

### **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale** : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

**Durée de vie moyenne** : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années**

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

### **Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

### **Notation de la société:**

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012, 'BBB-(tun)'** et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

### **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Marché des titres**

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »

#### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
  - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
  - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
  - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

#### Renseignements relatifs à l'opération

##### ▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

- **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux–intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

- **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

#### **Caractéristiques des titres émis**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermediaire en bourse).

- **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 5 ans**

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

▪ **Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars**

▪ **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 19/05/2014**

▪ **Date du premier paiement en intérêts : 19/05/2015 pour les différentes catégories**

▪ **Date du premier remboursement du capital :**

Catégorie A : 19/05/2015

Catégorie B : 19/05/2015

Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

- **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

- **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

**Pour les obligations de Catégorie B**

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

- **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenue sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-' / Négative / 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB' / Négative / 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

**BBB+, BBB, BBB-** (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

**F3 (court terme)** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

#### ▪ Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

#### ▪ Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

## Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

**A V I S****COURBE DES TAUX DU 30 AVRIL 2014**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,631%	
TN000800127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 007,272
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,347%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,411%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,490%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,553%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,601%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,680%	
TN000800184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,709%	1 017,607
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,743%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,806%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,870%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,022%	999,404
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,154%	1 001,877
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,341%	880,220
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,395%	996,211
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 033,222
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,210
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,909
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	766,975
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,195
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,839
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,253
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,469
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,404

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,670	149,683
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,193	13,194
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,357	1,358
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,690	36,693
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,866	49,870
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,724	153,035
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	553,608	552,620
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,957	110,474
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,220	122,078
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,853	117,758
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,713	111,366
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,983	85,793
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,489	127,623
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	94,759	94,226
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,103	106,974
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 367,614	1 366,864
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 258,475	2 254,600
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,986	102,070
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,287	102,131
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,844	125,644
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 204,280	1 205,330
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	123,241	122,509
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,589	15,470
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 922,384	5 915,828
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 234,432	5 210,754
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 122,278	5 103,918
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,189	2,181
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,908	1,905
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,076	1,064
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		Dernière VL
			Date de paiement	Montant	
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>					
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216
31 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226
					103,426
					103,436

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,277
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,051
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,805
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,517
<b>SICAV MIXTES</b>							
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,035
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	143,004
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 427,965
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,749
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,258
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,353
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,806
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	256,207
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,950
68	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 324,663
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,746
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,360
71	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,814
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,775
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	96,720
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,272
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,093
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,372
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,290
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,149
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,725
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,558
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,769
82	BNAC PROGRES FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,575
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,894
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,706
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	105,424
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,776
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,887
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,389
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	97,919
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	90,817
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,645
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,260
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,734
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,900
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,245
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,867
97	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	131,732
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,612
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	119,810
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,518
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,505
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,983
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	181,123
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,669
105	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,946
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 436,416
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,002
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,626
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 485,080
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,142
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,994
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,464
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 629,624
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,942
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,808
116	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,748	

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>eme</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.org.tn  
email 1 :cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi **n°94-117** du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (**2**) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un (**1**) dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

## **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

## **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

## **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

## **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et 13,30% du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** Tawasol Group Holding

**Siège social :** 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Objet social :** La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

**Date de constitution : 29/10/2012**

**Capital social :** Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

## **2- Période de souscription et validité de l'offre :**

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

### **3- Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

### **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

### **5- Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

### **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux (**2**) catégories :

#### **Catégorie A :**

**5 272 791** actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

## **Catégorie B :**

**9 086 689** actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.**

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

## **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription**

	Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u>	Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u>	Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
	Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites égalitairement par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

**Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.**

**Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

#### **Transmission des demandes et centralisation :**

- **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

#### **Ouverture des plis et dépouillement**

- **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introduceurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procèdera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### ▪ Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### 7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### 8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

#### 9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarra qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

#### 10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des* »

*valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »*

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

## **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

## **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sis 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE EURO-CYCLES SA**

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «EURO-CYCLES» publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur **Adel MADHI**.

**BILAN**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations Incorporelles	<b>2</b>	38 966,350	35 968,350
<i>Moins Amortissements</i>		-29 527,811	-22 289,285
Immobilisations Corporelles	<b>2</b>	7 220 388,547	7 292 046,851
<i>Moins Amortissements</i>		-2 800 379,800	-2 413 544,142
Immobilisations Financières	<b>3</b>	99 900,000	99 900,000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>4 529 347,286</b>	<b>4 992 081,774</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		-	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>4 529 347,286</b>	<b>4 992 081,774</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	<b>4</b>	8 045 071,923	8 353 183,327
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Clients et Comptes Rattachés	<b>4.2</b>	6 078 165,200	5 441 285,708
<i>Moins Provisions</i>		-104 866,004	-104 866,004
Autres actifs courants	<b>4.3</b>	543 845,704	59 112,504
Placements & autres actifs financiers		-	8 905,929
Liquidités & Equivalents de liquidités	<b>4.4</b>	10 344 250,925	4 925 117,946
<b>Total des actifs courants</b>		<b>24 906 467,748</b>	<b>18 682 739,410</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>29 435 815,034</b>	<b>23 674 821,184</b>

**BILAN**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	5	5 400 000,000	5 400 000,000
Réserves		540 000,000	180 000,000
Résultats reportés		2 792 770,437	559 032,388
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>8 732 770,437</b>	<b>6 139 032,388</b>
Résultat de l'exercice		6 737 456,240	5 557 738,049
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>15 470 226,677</b>	<b>11 696 770,437</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	6	692 182,252	934 314,932
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>692 182,252</b>	<b>934 314,932</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	3 580 458,598	2 755 708,375
Autres passifs courants	7.2	1 417 919,831	826 856,815
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	8 275 027,676	7 461 170,625
<b>Total des passifs courants</b>		<b>13 273 406,105</b>	<b>11 043 735,815</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>13 965 588,357</b>	<b>11 978 050,747</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>29 435 815,034</b>	<b>23 674 821,184</b>

**Etat de Résultat  
(Exprimé en Dinars)**

	Notes	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	8.1		
Revenus		50 357 838,423	48 520 860,846
Autres produits d'exploitation		63 869,800	-
Production immobilisée		-	152 000,000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>50 421 708,223</b>	<b>48 672 860,846</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	8.2		
Variation des stocks des produits finis et des encours		3 178,000	-32 078,000
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-38 247 715,841	-37 121 195,776
Charges de personnel		-2 481 774,705	-2 111 869,130
Dotations aux amort. et aux provisions		-535 262,471	-793 628,968
Autres charges d'exploitation		-4 371 962,544	-4 800 421,448
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-45 633 537,561</b>	<b>-44 859 193,322</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	8.3	<b>4 788 170,662</b>	<b>3 813 667,524</b>
Charges financières nettes		-1 229 223,432	-362 098,092
Produits des placements		3 308 347,433	2 143 293,829
Autres gains ordinaires		146 253,543	6 286,710
Autres pertes ordinaires		-276 091,966	-43 411,922
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>
Impôt sur les bénéfices			
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
<b>Résultat net de l'exercice</b>	8.4	<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>
Effets de modifications comptables (net d'impôt)			
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>9.1</b>		
<b>Résultat net</b>		<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		535 262,471	793 628,968
* Variation des :			
- stocks		308 111,404	-921 374,972
- créances		-636 879,492	1 146 547,756
- autres actifs		-484 733,200	662 498,612
+ fournisseurs et autres dettes		2 568 383,751	-4 152 460,994
* Plus ou moins values de cession		-64 000,000	-
* Modification comptable		-37 188,287	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>8 926 412,887</b>	<b>3 086 577,419</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>9.2</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-61 339,696	-1 076 141,080
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		90 000,000	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements provenant des associés		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités</b>		<b>28 660,304</b>	<b>-1 076 141,080</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>9.3</b>		
Placements		8 905,929	-8 905,929
Dividendes et autres distributions		-2 964 000,000	-3 100 000,000
Encaissements provenant des emprunts		-	650 000,000
Remboursement d'emprunts		-183 600,662	-181 719,992
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités de</b>		<b>-3 138 694,733</b>	<b>-2 640 625,921</b>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			-
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>5 816 378,458</b>	<b>-630 189,582</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>4 527 772,700</b>	<b>5 157 962,282</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>10 344 151,158</b>	<b>4 527 772,700</b>

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en Dinars)

Produits	Au 31 Décembre		Charges	Au 31 Décembre		Soldes	Au 31 Décembre	
	2013	2012		2013	2012		2013	2012
- Revenus	50 357 838,423	48 520 860,846						
- Production stockée	3 178,000		- Déstockage de production		-32 078,000			
- Autres produits d'exploitation	63 869,800							
- Production immobilisée	-	152 000,000						
	<b>50 424 886,223</b>	<b>48 672 860,846</b>			-32 078,000	<b>- Production de l'exercice</b>	<b>50 424 886,223</b>	<b>48 640 782,846</b>
- Production	50 424 886,223	48 640 782,846	- Achat consommés	-38 247 715,841	-37 121 195,776			
	<b>50 424 886,223</b>	<b>48 640 782,846</b>		-38 247 715,841	-37 121 195,776	<b>- Marge sur coût matières</b>	<b>12 177 170,382</b>	<b>11 519 587,070</b>
- Marge sur coût matière	12 177 170,382	11 519 587,070						
- Subvention d'exploitation	-		- Autres charges externes	-4 316 885,687	-4 754 873,997			
	<b>12 177 170,382</b>	<b>11 519 587,070</b>		-4 316 885,687	-4 754 873,997	<b>- Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>7 860 284,695</b>	<b>6 764 713,073</b>
- Valeur ajoutée brute	7 860 284,695	6 764 713,073	- Charges de personnel	-2 481 774,705	-2 111 869,130			
			- Impôts et taxes	-55 076,857	-36 737,451			
	<b>7 860 284,695</b>	<b>6 764 713,073</b>		-2 536 851,562	-2 148 606,581	<b>- Excéde Brut d'Exploitation</b>	<b>5 323 433,133</b>	<b>4 616 106,492</b>
- Excédent brut d'exploitation	5 323 433,133	4 616 106,492	- Insuffisance Brut d'Exploitation					
- Autres produits ordinaires	146 253,543	6 286,710	- Autres charges ordinaires	-276 091,966	-52 221,922			
- Produits financiers	3 308 347,433	2 143 293,829	- Charges financières	-1 229 223,432	-362 098,092			
- Transfert et reprise de charges	-		- Dotations aux amortissements et provis	-535 262,471	-793 628,968			
			- Bénéfice réinvesti	-	-			
			- Impôts sur le résultat ordinaire	-	-			
	<b>8 778 034,109</b>	<b>6 765 687,031</b>		-2 040 577,869	-1 207 948,982	<b>- Résultat des activités ordinaires</b>	<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>
<b>- Résultat positif des activités ord</b>	<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>	<b>- Résultat négatif des activités ordinai</b>					
- Gains extraordinaires	-		- Pertes extraordinaires					
- Effets positifs des modifications co	-		- Effets Négatifs des modifications comp					
- Activités ordinaires	-		- Impôts sur éléments extraordinaires					
						<b>- Résultat net après modification comptable</b>	<b>6 737 456,240</b>	<b>5 557 738,049</b>

## **NOTE AUX ETATS FINNACIERS**

### **NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE, FISCAL ET DEFINITION DE LA MISSION**

#### **A – SYSTEME COMPTABLE ET ASPECT FISCAL**

##### **1.1. PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes de la société « EURO-CYCLES » sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie, le schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 reprennent à titre comparatif les données comptables relatives à l'exercice 2012.

##### **1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité est tenue sur ordinateur.

Le logiciel de comptabilité permet d'établir périodiquement, les journaux auxiliaires, le grand-livre des comptes, les balances auxiliaires et la balance générale.

Le regroupement de tous les comptes permet d'établir les états financiers de la société " EURO-CYCLES ".

La société " EURO-CYCLES " utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par la dite société.

A la date de notre intervention, les livres légaux étaient en cours de mise à jour

Par ailleurs, le logiciel informatique a été déposé au Bureau de Contrôle des Impôts (Obligation légale prévue par l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés).

##### **1.3. UNITE MONETAIRE**

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

##### **1.4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 2.3 du présent rapport.

## **1.5. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERES**

Les soldes des créances et des dettes de la société « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2013, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de décembre 2013, soit **1 € = 2,2669 TND et 1 \$ = 1,6461 TND.**

## **1.6. REGIME FISCAL**

Le régime fiscal de la société, "EURO-CYCLES" société totalement exportatrice, est fixé par la loi 93/120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de 10 ans.

Le prolongement de la durée de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation a été prévu par les lois de finances suivantes :

- La loi n° 2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour la gestion de 2008 a prévu le prolongement de la durée de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2010.
- L'article 24 de la loi de finances pour la gestion 2011 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2011.
- L'article 11 de la loi de finances complémentaire n° 56 de 25 juin 2012 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2012.
- L'article 20 de la loi de finances 2013 n° 27 de 29 Décembre 2012 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2013.

Toutefois, la société "EURO-CYCLES" est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
- Taxe d'entretien et d'assainissement,
- Droits et taxes perçus au titre des prestations directes (Téléphone, taxes portuaires, etc.),
- Contributions et cotisations au régime de sécurité sociale sauf pour le personnel étranger ayant opté pour son régime légal d'origine.

## **B – DEFINITION ET ETENDUE DE LA MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

La mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles du Code des Sociétés Commerciales.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la société « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2013. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la Direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société, l'un ou l'autre des organes de gestion ou avec une société ayant avec la vôtre un ou plusieurs actionnaires communs ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les Actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

En outre, l'objectif recherché à travers les travaux d'audit est de s'assurer que le contrôle interne fonctionne correctement et que le système d'information est adéquat et fonctionne de manière efficace permettant d'identifier, de classer, d'enregistrer et de communiquer les données conformément aux règles du système comptable tunisien et aux obligations légales.

Nos investigations nous ont permis de conclure que le système de contrôle interne et le système d'information sont satisfaisants, de part l'organisation interne de la société avec ses différentes compétences hiérarchiques et ses organes de contrôle.

## **NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2013 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

( Exprimé en dinars tunisiens )

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2013	
	V. brute au 31/12/2012	Acquisitions 2013	Cessions 2013	V. brute au 31/12/2013	C. Amort. au 31/12/2012	Dotation 2013	Cessions 2013	Régul 31/12/2013		
- Logiciels	35 968,350	2 998,000	-	38 966,350	22 289,285	7 238,526	-	-	29 527,811 9 438,539	
<b>TOTAL IMMO. INCORPORELLES</b>	<b>35 968,350</b>	<b>2 998,000</b>	<b>-</b>	<b>38 966,350</b>	<b>22 289,285</b>	<b>7 238,526</b>	<b>-</b>	<b>29 527,811</b>	<b>9 438,539</b>	
- Terrain	1 434 316,400	-	-	1 434 316,400	-	-	-	-	1 434 316,400	
- Constructions	2 150 576,991	-	-	2 150 576,991	496 846,822	107 528,865	-	-	604 375,687 1 546 201,304	
- Matériel industriel	2 450 846,536	2 773,109	-	2 453 619,645	1 163 460,068	290 881,384	-	-37 188,287	1 417 153,165 1 036 466,480	
- Outilage industriel	116 099,557	4 498,481	-	120 598,038	47 682,683	14 807,791	-	-	62 490,474 58 107,564	
- Matériel de transport	544 082,301	-	-130 000,000	414 082,301	292 107,695	68 514,351	-104 000,000	-	256 622,046 157 460,255	
- Installations générales, A. & A. divers	401 145,951	6 572,534	-	407 718,485	261 927,864	24 862,738	-	-	286 790,602 120 927,883	
- Mobilier et matériel de bureau	60 841,939	6 936,441	-225,000	67 553,380	44 125,082	5 454,262	-	-	49 579,344 17 974,036	
- Matériel informatique	134 137,176	8 943,034	-	143 080,210	107 393,928	15 974,554	-	-	123 368,482 19 711,728	
- Constructions en cours	-	24 653,400	-	24 653,400	-	-	-	-	24 653,400	
- Outilage industriel en cours	-	4 189,697	-	4 189,697	-	-	-	-	4 189,697	
<b>TOTAL IMMO. CORPORELLES</b>	<b>7 292 046,851</b>	<b>58 566,696</b>	<b>-130 225,000</b>	<b>7 220 388,547</b>	<b>2 413 544,142</b>	<b>528 023,945</b>	<b>-104 000,000</b>	<b>-37 188,287</b>	<b>2 800 379,800</b>	<b>4 420 008,747</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 328 015,201</b>	<b>61 564,696</b>	<b>-130 225,000</b>	<b>7 259 354,897</b>	<b>2 435 833,427</b>	<b>535 262,471</b>	<b>-104 000,000</b>	<b>-37 188,287</b>	<b>2 829 907,611</b>	<b>4 429 447,286</b>

## **2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE**

Les immobilisations acquises en 2013, pour un total de 61.565 D s'analysent comme suit :

- Logiciel PAIE / TSI INTERNATIONAL	1 998 D
- Logiciel comptabilité générale / SOCIETE D.L.G	1 000 D

### **Matériel Industriel** 2 773 D

- 2 Viseuses + 3 Agrafeuses / DENVER	
--------------------------------------	--

### **Outilage Industriel** 4 499 D

- 4 Transpalettes 2500 kg / SEGHAIER	2 600 D
- Outils de roulements / AKME INTERNATIONAL Co LTD	1 527 D
- Divers matériels /STECOM	372 D

### **Installations Générales, Agencements et Aménagements** 6 573 D

- Ménagements en aluminium / BIG BAT	4 568 D
- 2 Climatiseurs Split 9000 Btu modèle Midea / STE CLIMAT DU CENTRE	1 240 D
- Climatiseur BEKO 12000Btu / ZAABAR	765 D

### **Equipements de bureau** 6 936 D

- Bureau Beta droite + Armoire APC 1820 Open + 2 Plans 80*40 gris + 2 Caissons CR3 Open line / KTC MACINTSH	4 666 D
- Bureau DYNAMIC +1/4 Cercle + Table ordinateur + Siège LEADER noir + 2 Eléments bas + Siege ROYAL PM noir / SIP	2 000 D
- Fax SHARP F051 / SGI	270 D

### **Matériel Informatique** 8 943 D

- PC HP 3500 + Ecran 20" + Armoire 19" avec roue + Unité 4 ventilateurs + Plateau pour armoire + Onduleur Info sec incline 700+ Panneau de brassage /	5 222 D
- Handkey 512 Ko / KEY TECHNOLOGY	3 050 D
-2 Appareils photos NikonS2600 + MagSafe Power Adapter 60W / ITECH PRO	671 D

### **Construction en cours** 24 653 D

### **Outilage Industriel en cours** 4 190 D

### **Total des acquisitions de l'exercice 2013** 61 565 D

## **2.2. CESSION DE L'EXERCICE**

La cession au 31 Décembre 2013 s'élevant à 130.000 D a concerné le compte « Matériel de Transport ». Le détail se présente comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	Valeur d'origine	Cumul Amort. À la date de cession	VCN à la date de cession	Prix de cession	Produit net sur cession
- Mercedes Benz [Mat 143 TU 5953]	130 000	104 000	26 000	90 000	64 000

Le produit net sur cession du matériel de transport a été valablement constaté en comptabilité (Cf. Note 8.3 du rapport général).

## **2.3. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE**

Les dotations aux comptes d'amortissement de l'exercice 2013 ont été calculées sur la base des taux suivants :

	<b><u>TAUX</u></b>
- Logiciel	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation de l'exercice 2013 s'est élevée à 535.262 D contre 793.629 D l'exercice précédent enregistrant ainsi une diminution de 258.367 D.

## **2.4. REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS**

La régularisation des amortissements de l'exercice 2013 s'élevant à 37.188 D concerne la reprise sur amortissements du compte « Matériel industriel ».

### **NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Cette rubrique totalisant 99.900 D au 31 Décembre 2013 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation correspond à 999 parts sociales de 100 D chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 1.998.000 D, (Cf. Note 8.3 du rapport général).

### **NOTE 4 - ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2013, un solde de 24.906.468 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	8.045.072 D
- Clients et comptes rattachés	5.973.299 D
- Autres actifs courants	543.846 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	<u>10.344.251 D</u>
	<b><u>24.906.468 D</u></b>

#### **4.1. STOCKS**

Les valeurs en stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice 2013 à 8.045.072 D et se ventilent comme suit :

- Stock matières premières	7.376.271 D
- Stock décors	423.620 D
- Stock emballages	196.681 D
- Stock produits finis	<u>48.500 D</u>
	<b><u>8.045.072 D</u></b>

#### **N Inventaire physique**

Nous avons assisté aux opérations de prise d'inventaire physique et nous nous sommes assurés que les quantités reprises sur le bilan du 31 Décembre 2013 sont conformes à celles figurant sur les états d'inventaire de fin d'année.

#### **N Valorisation des stocks**

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au prix moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

## **4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique est passée de 5.336.420 D à la clôture de l'exercice 2012 à 5.973.299 D au 31 Décembre 2013, réalisant ainsi une augmentation de 636.879 D (soit 11,93 %) par rapport à l'exercice précédent. Le détail s'analyse comme suit :

- Clients ordinaires	5.973.299 D
- Client douteux ou litigieux « PODILATOUPOLI »	<u>104.866 D</u>
	<b><u>6.078.165 D</u></b>
- Provision pour dépréciation du client douteux « PODILATOUPOLI »	<u>-104.866 D</u>
	<b><u>5.973.299 D</u></b>

### **N Clients ordinaires**

Le solde du compte clients ordinaires s'élevant au 31 Décembre 2013 à 5.973.299 D se présente ainsi :

- Clients ordinaires en €	892.779 ,52 € x 2,2669 =	2.023.842 D
- Clients ordinaires en \$	2.399.281,33 \$ x 1,6461 =	<u>3.949.457 D</u>
		<b><u>5.973.299 D</u></b>

Le solde du compte " Clients " au 31 Décembre 2013 représente 11,86 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2013 contre 11 % à la clôture de l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 43 jours en 2013 et 40 jours au 31 Décembre 2012.

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons procédé à la circularisation de certains Clients.

A la date de rédaction du présent rapport, les réponses reçues ont été confrontées ou réconciliées avec les soldes comptables.

## **4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants totalisant 543.846 D au 31 Décembre 2013, s'analysent ainsi :

- Garantie « MAERSK »	179.509 D
- Avance sur acquisition voiture	150.000 D
- Fournisseurs avances et acomptes versés sur commandes	147.035 D
■ SICAME	62.436 D
■ PT XERAMA	61.539 D
■ EUROPIANTI	17.475 D
■ SAT - LIT	3.719 D
■ CLARKS	1.841 D
■ SKANDER HAMZA	25 D
- Personnel – avances & acomptes	34.346 D
- Etat – impôts sur les sociétés	2.293 D
- Débiteur « AFI »	19.224 D
- Charges constatées d'avance « Assurance Auto »	<u>11.439 D</u>
	<b><u>543.846 D</u></b>

#### **4.4. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2013 à 10.344.251 D se répartit comme suit :

- Banques	10.303.050 D
- Caisse	31.371 D
- Régies d'avances et accréditifs	9.830 D
	<b><u>10.344.251 D</u></b>

##### **4.4.1. Banques**

Les banques totalisant 10.303.050 D à la date de clôture de l'exercice 2013, s'analysent comme suit :

<b>Banques en DT</b>	<b>4.515.434 D</b>
■ STB N° 745 788	4.172.053 D
■ STB N° 227 788	309.571 D
■ UBCI N° 12404	25.994 D
■ AMEN BANK N° 11166 3	7.816 D
 <b>Banques en \$ (Actualisé au taux 1.6461)</b>	 <b>4.864.806 D</b>
■ STB N° 245 840	3.140.608 D
■ UIB N° 000671	1.705.328 D
■ AMEN BANK N° 07005 4	17.769 D
■ STB N° 2708840	1.101 D
 <b>Banques en € (Actualisé au taux 2.2669)</b>	 <b>922.870 D</b>
■ STB N° 900 978	586.940 D
■ AMEN BANK N° 07004 3	262.040 D
■ UIB N° 000671	73.829 D
■ STB N° 531 978	1 D
	<b><u>10.303.050 D</u></b>

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons demandé aux banques (STB, AMEN BANK et UIB), un certain nombre d'informations au 31 Décembre 2013 (soldes des différents comptes ouverts, emprunts octroyés à la société, titres en dépôt, noms des personnes habilitées à faire fonctionner les comptes, etc....).

A la date de rédaction du présent rapport, aucune réponse à notre demande n'a été reçue.

##### **4.4.2. Caisse**

Les espèces en caisse inventoriés au 31 Décembre 2013 ont été valablement rapprochées avec le solde comptable du compte caisse arrêté à la même date.

## **NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES**

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2013 un solde de 15.470.226 D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>Variations 2013</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
- Capital social	5 400 000	-	5 400 000
- Réserves	180 000	360 000	540 000
- Résultats reportés	559 032	2 233 738	2 792 770
- Résultat de l'exercice	5 557 738	1 179 718	6 737 456
<b>TOTAL</b>	<b>11 696 770</b>	<b>3 773 456</b>	<b>15 470 226</b>

### **5.1. CAPITAL SOCIAL**

\* Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLION QUATRE CENT MILLE (5.400.000) DINARS divisé en CINQ MILLION QUATRE CENT MILLE (5.400.000) actions de (1) DINAR chacune et réparti entre les actionnaires, à la date du 18 Avril 2014, de la manière suivante :

<b>Actionnaires</b>	<b>Solde au 18/04/2014</b>		
	<b>Quote-part En %</b>	<b>Nbre d'actions</b>	<b>Montants en Dinars</b>
1- Mr Habib ESSAYAH	31,297	1 690 019	1 690 019
2- Mr Mohamed REKIK	10,150	548 098	548 098
3- Mr Mourad GHAZI	8,835	477 071	477 071
4- Societe "MG INVEST" SARL	6,835	369 071	369 071
5- Mr Michele BERAUDO	6,829	368 764	368 764
6- Societe "BENTEC International "	5,169	279 143	279 143
7- Mr Patrice GARANDEAU	4	216 000	216 000
8- AMEN BANK TITRES DE PLACEMENT	1,672	90 264	90 264
9- FONDS LIBRE STB SICAR P/C HAMROUNI ABDELKADER	1,653	89 286	89 286
10- AMEN INVEST	1,181	63 789	63 789
11- STB INVEST	1,157	62 500	62 500
12- Autres porteurs	21,222	1 145 995	1 145 995
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>5 400 000</b>	<b>5 400 000</b>

\* La société «EURO-CYCLES» a été introduite à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis après obtention du Visa du Conseil du Marché Financier N° 13-0826 du 29 Avril 2013.

\* Suivant prospectus mis à la disposition du public et dont la notice légale a été publiée au JORT N° 54 du 04 Mai 2013, il a été mentionné ce qui suit :

- ✗ Une offre à prix ferme de 907.200 actions dans le cadre d'une cession au public au prix de 11,200 D l'action.
- ✗ Un placement de garanti de 712.800 actions dans le cadre d'une cession au public au prix de 11,200 D l'action.
- ✗ Et l'admission aux négociations sur le marché principal de la côte de la bourse des actions composant le capital de la société « EURO-CYCLES ».

## **5.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

Désignation	Capital Social	Réserve légale	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
<b>- Solde au 31 Décembre 2011</b>	<b>1 800 000</b>	<b>180 000</b>	<b>1 854 019</b>	<b>4 805 013</b>	<b>8 639 032</b>
- Affection du résultat 2011	-	-	2 305 013	-2 305 013	-
- Distribution des dividendes	-	-	-	-2 500 000	-2 500 000
- Augmentation du capital	3 600 000	-	-3 600 000	-	-
- Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	5 557 738	5 557 738
<b>- Solde au 31 Décembre 2012</b>	<b>5 400 000</b>	<b>180 000</b>	<b>559 032</b>	<b>5 557 738</b>	<b>11 696 770</b>
- Affection du résultat 2012	-	360 000	2 233 738	-2 593 738	-
- Distribution des dividendes	-	-	-	-2 964 000	-2 964 000
- Résultat de l'exercice 31 Décembre 2013	-	-	-	6 737 456	6 737 456
<b>- Capitaux propres au 31 Décembre 2013</b>	<b>5 400 000</b>	<b>540 000</b>	<b>2 792 770</b>	<b>6 737 456</b>	<b>15 470 226</b>

### **5.3. RESULTATS RÉPORTES**

Suivant PV de L'AGO du 15 Février 2013, enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés à Sousse le 19 Février 2013, la société « EURO-CYCLES » a procédé à la distribution des dividendes à ses actionnaires et ce, proportionnellement à leur participation dans le capital. Le détail se présente ainsi :

- Bénéfice de l'exercice 2012	5.557.738 D
- Résultats Reportés	<u>559.032 D</u>
<b>Sous total</b>	<b><u>6.116.770 D</u></b>
 - Réserve légale (Plafond de 10 % du capital social, soit 540.000 D - 180.000 D)	 -360.000 D
- Dividendes à distribuer	<u>-2.964.000 D</u>
 <b>Reliquat à reporter</b>	<b><u>2.792.770 D</u></b>

### **NOTE 6 - EMPRUNTS**

Les emprunts contractés par la société totalisant 692.182 D au 31 Décembre 2013, se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Mouvements 2013			Solde au 31/12/2013
		Ajouts	Règlements	Reclassements	
<b>Crédit AMEN BANK</b>					
- AMEN BANK <b>600.000 D</b>	304 510	-	-	-125 117	179 393
- AMEN BANK <b>650.000 D</b>	602 305	-	-	-98 682	503 623
<b>Crédit STB</b>					
- STB <b>110.000 D</b>	27 499	-	-	-18 333	9 166
<b>Total Crédit Bancaire</b>	<b>934 314</b>	-	-	<b>-242 132</b>	<b>692 182</b>

(Cf. Note 7.3 du rapport général)

## **NOTE 7 - PASSIFS COURANTS**

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 13.273.406 D et se détaillent comme suit :

- Fournisseurs et comptes rattachés	3.580.459 D
- Autres passifs courants	1.417.920 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>8.275.027 D</u>
	<b><u>13.273.406 D</u></b>

### **7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les sommes dues aux fournisseurs totalisant 3.580.459 D à la clôture de l'exercice 2013 se présentent comme suit :

- Fournisseurs d'exploitation	3.253.369 D
▪ Fournisseurs d'exploitation locaux	1.510.932 D
▪ Fournisseurs d'exploitation étrangers	1.742.437 D
✖ Fournisseurs étrangers en €	524.880,01 € × 2,2669 = 1.189.850 D
✖ Fournisseurs étrangers en \$	335.694,73 \$ × 1,6461 = 552.587 D
- Fournisseurs, effets à payer	305.476 D
- Fournisseurs d'immobilisations	<u>21.614 D</u>
	<b><u>3.580.459 D</u></b>

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons procédé à la circularisation de certains fournisseurs.

A la date de rédaction du présent rapport, les réponses reçues ont été confrontées ou réconciliées avec les soldes comptables.

## **7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique totalisant 1.417.920 D au 31 Décembre 2013, reprend les postes suivants :

- Comptes débiteurs	321.700 D
- Charges à payer	729.282 D
- Personnel, rémunérations dues	152.932 D
- CNSS	131.188 D
- Etat, retenue à la source	<u>82.818 D</u>
	<b><u>1.417.920 D</u></b>

## **7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Cette rubrique totalisant 8.275.027 D au 31 Décembre 2013 s'analyse comme suit :

- Emprunts liés au cycle d'exploitation (Financement import)	8.007.032 D
■ STB	4.914.225 D
× STB en €      311.712,14 € x 2,2669 =	706.620 D
× STB en \$      2.556.105,31 \$ x 1,6461 =	4.207.605 D
■ AMEN BANK      162.457,26 \$ x 1,6461 =	267.421 D
■ UIB              1.716.410,30 \$ x 1,6461 =	2.825.386 D
- Echéances à moins d'un an	251.299 D
- Intérêts courus	16.596 D
■ STB	12.392 D
× STB en €      331,45 € x 2,2669 =	751 D
× STB en \$      7.071,90 \$ x 1,6461 =	11.641 D
■ AMEN BANK      793,27 \$ x 1,6461 =	1.306 D
■ UIB              1.760,40 \$ x 1,6461 =	2.898 D
- UBCI N°78860	100 D
	<b><u>8.275.027 D</u></b>

## **§ Emprunts à moins d'un an**

Les emprunts à court terme totalisant 251.299 D à la date de clôture de l'exercice 2013, s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Mouvements 2013		Solde au 31/12/2013
		Remboursements	Reclassements	
<b>Crédit AMEN BANK</b>				
- AMEN BANK <b>600.000 D</b>	117 573	-117 573	125 117	125 117
- AMEN BANK <b>650.000 D</b>	47 695	-47 695	98 682	98 682
<b>Crédit STB</b>				
- STB <b>110.000 D</b>	27 500	-18 333	18 333	27 500
<b>Total Crédit Bancaire</b>	<b>192 768</b>	<b>-183 601</b>	<b>242 132</b>	<b>251 299</b>

(Cf. Note 6 du  
rapport général)

## **NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT**

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2013 et 2012 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	2013		2012		Variation 2013 / 2012	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>50 421 708,223</b>	<b>100,13</b>	<b>48 672 860,846</b>	<b>100,31</b>	<b>1 748 847,377</b>	<b>3,59</b>
Revenus	50 357 838,423	100,00	48 520 860,846	100,00	1 836 977,577	3,79
Autres produits d'exploitation	63 869,800	0,13	-	-	63 869,800	-
Production immobilisée	-	-	152 000,000	0,31	-152 000,000	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-45 633 537,561</b>	<b>90,62</b>	<b>-44 859 193,322</b>	<b>92,45</b>	<b>774 344,239</b>	<b>1,73</b>
Variation des stocks des P.F. et des encours	3 178,000	0,01	-32 078,000	0,07	35 256,000	109,91
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-38 247 715,841	75,95	-37 121 195,776	76,51	1 126 520,065	3,03
Charges de personnel	-2 481 774,705	4,93	-2 111 869,130	4,35	369 905,575	17,52
Dotation aux amort. et aux provisions	-535 262,471	1,06	-793 628,968	1,64	-258 366,497	32,56
Autres charges d'exploitation	-4 371 962,544	8,68	-4 800 421,448	9,89	-428 458,904	8,93
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 788 170,662</b>	<b>9,51</b>	<b>3 813 667,524</b>	<b>7,86</b>	<b>974 503,138</b>	<b>25,55</b>
Charges financières nettes	-1 229 223,432	2,44	-362 098,092	0,75	867 125,340	239,47
Produits financiers nets	3 308 347,433	6,57	2 143 293,829	4,42	1 165 053,604	54,36
Autres gains ordinaires	146 253,543	0,29	6 286,710	0,01	139 966,833	2 226,39
Autres pertes ordinaires	-276 091,966	0,55	-43 411,922	0,09	-232 680,044	535,98
<b>Résultat des activités ord. avant impôt</b>	<b>6 737 456,240</b>	<b>13,38</b>	<b>5 557 738,049</b>	<b>11,45</b>	<b>1 179 718,191</b>	<b>21,227</b>
Bénéfice exonéré	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat des activités ord. après impôt</b>	<b>6 737 456,240</b>	<b>13,38</b>	<b>5 557 738,049</b>	<b>11,45</b>	<b>1 179 718,191</b>	<b>21,227</b>
Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>6 737 456,240</b>	<b>13,38</b>	<b>5 557 738,049</b>	<b>11,45</b>	<b>1 179 718,191</b>	<b>21,227</b>
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>6 737 456,240</b>	<b>13,38</b>	<b>5 557 738,049</b>	<b>11,45</b>	<b>1 179 718,191</b>	<b>21,227</b>

## **8.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est passé de 48.520.861 D à la clôture de l'exercice 2012 à 50.357.838 D au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 1.836.977 D (soit : 3,79 %).

## **8.2. CHARGES D'EXPLOITATION**

Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 774.344 D (Soit 1,73 %) représentant ainsi (90,62 %) par rapport au chiffre d'affaires en 2013 contre (92,45 %) en 2012.

Le détail des charges d'exploitation de l'exercice 2013, se présente ainsi :

<u>8.2.1. Variation des stocks des produits finis</u>	<u>-3.178 D</u>
<u>8.2.2. Achats d'approvisionnements consommés</u>	<u>38.247.716 D</u>
■ Achats de matières premières	34.848.952 D
■ Achats d'emballages	2.634.474 D
■ Achats de décors	523.372 D
■ Variation des stocks de matières premières	185.595 D
■ Variation des stocks d'emballages	131.737 D
■ Variation des stocks de décors	-6.042 D
■ Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	-70.372 D
<u>8.2.3. Charges de personnel</u>	<u>2.481.775 D</u>
■ Charges de personnel	1.978.996 D
■ Charges sociales légales	290.986 D
■ Primes	83.407 D
■ Assurances	60.768 D
■ Autres charges sociales	31.939 D
■ Autres charges de personnel	20.894 D
■ Vêtement de travail	14.785 D
<u>8.2.4. Dotations aux amortissements &amp; aux provisions</u>	<u>535.262 D</u>
■ Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	528.024 D
■ Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	7.238 D
<u>8.2.5. Autres charges d'exploitation</u>	<u>4.371.963 D</u>

### **8.3. RESULTAT D'EXPLOITATION**

Le résultat d'exploitation est passé de 3.813.668 D à la clôture de l'exercice précédent à 4.788.171 D au 31 Décembre 2013 enregistrant ainsi une variation positive de 974.503 D, soit 25,55%.

Les éléments hors exploitation présentent à la date de clôture de l'exercice 2013 un solde compensé de 1.949.286 D, détaillé comme suit :

<b>Charges financières nettes</b>	<b>-1.229.223 D</b>
■ Pertes de change	-1.069.122 D
■ Intérêts bancaires « AMEN BANK »	-70.347 D
■ Intérêts bancaires « STB »	-68.140 D
■ Intérêts bancaires « UIB »	-15.119 D
■ Intérêts des comptes courants	-5.281 D
■ Intérêts des autres dettes	-1.214 D
 <b>Produits financiers nets</b>	 <b>3.308.347 D</b>
■ Produits des participations (Cf. Note 3 du rapport général)	1.998.000 D
■ Gains de change	1.293.307 D
■ Plus value / Cession « SICAV	13.842 D
■ Produits financiers	1.647 D
■ Intérêts bancaires « UIB »	1.549 D
■ Intérêts bancaires « AMEN BANK »	2 D
 <b>Autres gains ordinaires</b>	 <b>146.254 D</b>
■ Produits nets /cessions d'immobilisations (Cf. Note 2.2 du rapport général)	64.000 D
■ Produits ordinaires liés à une modif. comptable	45.071 D
■ Gains ordinaires	37.183 D
 <b>Autres pertes ordinaires</b>	 <b>-276.092 D</b>
■ Charges ordinaires liées à une modif. comptable	-241.418 D
■ Pertes ordinaires	-20.144 D
■ Charges nettes /cessions d'immobilisations	-14.530 D
  <b>1.949.286 D</b>	

### **8.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE**

Compte tenu des éléments hors exploitation, le bénéfice net de l'exercice 2013 s'élève à 6.737.456 D contre 5.557.738 D à la clôture de l'exercice 2012, soit une augmentation de 1.179.718 D, soit 21,227%.

## **NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Au 31 Décembre 2013, la trésorerie nette dégagée par la société "EURO-CYCLES" a atteint 10.344.151 D contre 4.527.773 D au 31 Décembre 2012, dégageant ainsi une variation positive de trésorerie de 5.816.378 D.

Le détail se ventile comme suit :

- Liquidités et équivalents de liquidités	10.344.251 D
- Concours bancaires UBCI	<u>-100 D</u>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice 2013</b>	<b><u>10.344.151 D</u></b>

La trésorerie nette a enregistré une variation positive de 5.816.378 D, se détaillant comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	8.926.413 D
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	28.660 D
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-3.138.695 D</u>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b><u>5.816.378 D</u></b>

### **9.1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

Ces flux dégageant, au 31 Décembre 2013, un solde de 8.926.413 D, s'analysant comme suit :

<u>9.1.1. Résultat net</u>	<u>6.737.456 D</u>
<u>9.1.2. Ajustement pour amortissement &amp; provisions</u>	<u>535.262 D</u>
* Dotation aux amortissements & aux provisions	
<u>9.1.3. Variation des stocks</u>	<u>308.111 D</u>
* Stocks au 31 Décembre 2012	8.353.183 D
* Stocks au 31 Décembre 2013	<u>-8.045.072 D</u>
<u>9.1.4. Variations des créances</u>	<u>-636.879 D</u>
* Clients et comptes rattachés au 31 Décembre 2012	5.336.420 D
* Clients et comptes rattachés au 31 Décembre 2013	<u>-5.973.299 D</u>
<u>9.1.5. Variations des autres actifs</u>	<u>-484.733 D</u>
* Autres actifs courants au 31 Décembre 2012	59.113 D
* Autres actifs courants au 31 Décembre 2013	<u>-543.846 D</u>
<u>9.1.6. Variations des fournisseurs et autres dettes</u>	<u>2.568.384 D</u>
* Fournisseurs et comptes rattachés au 31 Décembre 2012	-2.755.708 D
* Fournisseurs et comptes rattachés au 31 Décembre 2013	3.580.459 D
* Autres passifs courants au 31 Décembre 2012	<u>-826.857 D</u>
* Autres passifs courants au 31 Décembre 2013	1.417.920 D
* Autres passifs financiers au 31 Décembre 2012	<u>-7.461.171 D</u>
* Autres passifs financiers au 31 Décembre 2013	8.275.028 D
* Variation des concours bancaires	<u>-84 D</u>
* Variation des emprunts	<u>-58.532 D</u>
* Régies d'avances et accréditifs	397.329 D

<u>9.1.7. Plus ou moins values de cession</u>	<u>-64.000 D</u>
(Cf. Note 2.2 du rapport général)	
<u>9.1.8. Produits ordinaires liés à une modification comptable</u>	<u>-37.188 D</u>
	<b><u>8.926.413 D</u></b>

## **9.2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Au 31 Décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent 28.660 D se détaillent ainsi :

<u>9.2.1. Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	-61.340 D
* Décaissements suite à l'acquisition d'immob. incorporelles	-2.998 D
* Décaissements suite à l'acquisition d'immob. corporelles	-58.567 D
* Retour d'immobilisations corporelles	225 D
<u>9.2.2. Encaissements suite de la cession d'immobilisations corporelles</u>	90.000 D
(Cf. Note 2.2 du rapport général)	
	<b><u>28.660 D</u></b>

## **9.3. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de -3.138.695 D détaillé ainsi:

<u>9.3.1. Placements</u>	<u>8.906 D</u>
<u>9.3.2. Remboursement des dividendes</u>	<u>-2.964.000 D</u>
(Cf. au PV du 15 Février 2013)	
<u>9.3.3. Remboursement des emprunts à moyen terme</u>	<u>-183.601 D</u>
(Cf. Note 7.3 du rapport général)	
* Emprunts AMEN BANK	-165.268 D
* Emprunts STB	-18.333 D
	<b><u>-3.138.695 D</u></b>

**NOTE 10 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION**

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2013	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	3 178,000	3 178,000	-	-	-	-	3 178,000
- Achats consommés	-38 247 715,841	-38 247 715,841	-	-	-	-	-38 247 715,841
- Charges de personnel	-2 481 774,705	-1 737 242,294	-744 532,412	-	-	-	-2 481 774,705
- Dotations aux amort. et aux provisions	-535 262,471	-455 046,833	-57 958,462	-22 257,176	-	-	-535 262,471
- Autres charges d'exploitation	-4 371 962,544	-657 788,263	-157 277,711	-3 039 778,978	-103 198,771	-413 918,821	-4 371 962,544
- Charges financières nettes	-1 229 223,432		-	-	-1 229 223,432	-	-1 229 223,432
- Autres pertes ordinaires nettes	-276 091,966		-	-	-	-276 091,966	-276 091,966
<b>Total</b>	<b>-47 138 852,959</b>	<b>-41 094 615,231</b>	<b>-959 768,584</b>	<b>-3 062 036,154</b>	<b>-1 332 422,203</b>	<b>-690 010,787</b>	<b>-47 138 852,959</b>

## **NOTE 11 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Au cours de l'exercice 2013, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les TRANSACTIONS ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde au 31/12/2012	Achat 2013	Ventes 2013	Règlements 2013	Solde au 31/12/2013
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	1 348 275	9 211 553	-	9 226 091	1 333 737
- Fournisseur BIG EASY	128 841	5 556 028	-	5 460 239	224 630
- Fournisseur DENVER	766 335	3 949 873	-	3 758 760	957 448
- Client DENVER	313 929	-	4 149 398	3 853 793	609 534
<b>TOTAL</b>	<b>2 557 380</b>	<b>18 717 454</b>	<b>4 149 398</b>	<b>-22 298 883</b>	<b>3 125 349</b>

## **NOTE 12 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société « EURO-CYCLES » n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice 2013 et celle de l'arrêté des états financiers.

## **NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La revue des contrats de prêts conclus avec la STB, AMEN BANK et l'UIB fait ressortir les hypothèques et nantissements suivants, consentis par la société « EURO-CYCLES».

Ces engagements, donnés envers lesdites banques, ont concerné :

- La totalité de la propriété constituée par la parcelle N°27, 6.386 m<sup>2</sup> du plan de lotissement de la Zone Industrielle de Kalâa Kébira II, établi par l'A.F.I. à distraire du titre foncier N°40017 Sousse.
- La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Kalâa Kébira I et constitué par la parcelle N°16 d'une superficie de 10.096 m<sup>2</sup> du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalâa Kébira I, établit par l'A.F.I. à distraire du titre foncier N°40017 Sousse.
- La totalité de la propriété constituée par le lot N°25, 6.715 m<sup>2</sup> du plan de lotissement de la Zone Industrielle de Kalâa Kébira II, établi par l'A.F.I Sousse.
- Le nantissement du matériel de l'unité de fabrication et de montage.
- Le nantissement du matériel de l'unité de cabine de peinture.

**RAPPORT GENERAL SUR  
LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL  
ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 Février 2013, nous avons examiné les états financiers de la société "EURO-CYCLES" pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

**1 – Responsabilité du Management de la société**

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2013 font apparaître un total net du bilan de **29.435.815 D**, un bénéfice net de **6.737.456 D** et des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **8.732.770 D**.

Ces états financiers ont été établis par le Conseil d'Administration de votre société qui est responsable de leur établissement et de leur présentation sincère conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

**2 – Responsabilité du Commissaire aux comptes**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société, notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

### **3 – Opinion**

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la société "EURO-CYCLES" au 31 Décembre 2013 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis selon les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

### **4 – Vérifications et informations spécifiques**

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre Conseil d'Administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

- Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 Décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société "EURO-CYCLES" à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le : 18 Avril 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Adel MADHI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL  
ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

**2** La rémunération et avantages annuels du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 15 Février 2013 comme suit :

- Un montant de 36 000 DT net de tous impôts,
- Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
- La prise en charge de la cotisation CNSS.

**3** La rémunération et avantages annuels du Directeur Général Adjoint ayant opté pour le maintien de son statut de salarié a été fixée par le contrat de travail du 04 Juillet 2005 comme suit :

- Un salaire annuel net de tous impôts de 60.000 DT,
- Un intérêsement net de tous impôts au taux de 5% calculé sur le résultat net de l'exercice, compte non tenu des dividendes de la société TUNINDUSTRIES, comptabilisés au cours de l'exercice,
- Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
- Un abonnement téléphonique professionnel,
- Des frais de logement à hauteur de 650 DT par mois,
- Un billet d'avion, par an pour le DGA et sa famille dans la limite de 2.500 DT par an,
- Prise en charge de l'assurance CFE.

4 La rémunération annuelle du deuxième Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 23 Octobre 2004 pour un montant de 36.000 DT net de tous impôts.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 18 Avril 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Adel MADHI**

**Etats financiers annuels de SICAV**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**BILAN**  
arrêté au 31 décembre 2013  
(unité : en Dinars Tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 734 628,555	2 716 876,157
Obligations et valeurs assimilées		32 756 805,542	38 414 809,369
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>		
Placements monétaires		3 368 598,624	4 313 776,079
Disponibilités		7 451 925,230	7 602 413,174
<b>AC3- Crédances d'exploitation</b>			
Autres débiteurs		4 947,510	1 575,662
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>46 316 905,461</b>	<b>53 049 450,441</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs (*)</b>	<b>3.5</b>	70 496,707	72 396,340
<b>PA2- Autres créditeurs divers (*)</b>	<b>3.5</b>	14 484,618	13 306,890
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>84 981,325</b>	<b>85 703,230</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>46 231 924,136</b>	<b>52 963 747,211</b>
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.7</b>	44 550 995,675	51 217 759,613
<b>CP2- Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		401,302	3,900
Sommes distribuables de la période	<b>3.8</b>	1 680 527,159	1 745 983,698
<b>ACTIF NET</b>		<b>46 231 924,136</b>	<b>52 963 747,211</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>46 316 905,461</b>	<b>53 049 450,441</b>

(\*) données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. note 3.5.)

**ETAT DE RESULTAT**  
**du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 décembre 2013**  
*(unité : en Dinars Tunisien)*

	Notes	01/01/2013	01/01/2012
		31/12/2013	31/12/2012
<b>PR1- Revenu du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>		
Dividendes		70 362,073	76 836,793
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 631 650,360	1 667 916,994
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	331 016,565	423 449,515
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 033 028,998</b>	<b>2 168 203,302</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements (**)</b>	<b>3.6</b>	-253 922,267	-293 898,650
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 779 106,731</b>	<b>1 874 304,652</b>
<b>PR3- Autres produits</b>		0,000	0,000
<b>CH2- Autres charges (**)</b>	<b>3.6</b>	-62 614,124	-73 946,308
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 716 492,607</b>	<b>1 800 358,344</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-35 965,448	-54 374,646
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>3.8</b>	<b>1 680 527,159</b>	<b>1 745 983,698</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		35 965,448	54 374,646
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 881,678	-8 773,468
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-1,071	102 152,630
Frais de négociation		-10 476,711	-84,690
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 711 896,503</b>	<b>1 893 652,816</b>

(\*\*) données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf.note3.6)

## VARIATION DE L'ACTIF NET

**Du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 décembre 2013**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	<b>01/01/2013</b>	<b>01/01/2012</b>
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
Résultat d'exploitation	1 716 492,607	1 800 358,344
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 881,678	-8 773,468
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1,071	102 152,630
Frais de négociation de titres	-10 476,711	-84,690
<b>AN2- Distributions de dividendes</b>	<b>-1 504 863,195</b>	<b>-1 874 085,125</b>
<b>AN3- Transactions sur le capital</b>		
Souscriptions		
- Capital	62 875 542,411	41 172 697,800
- Régularisation des sommes non distribuables	-680,791	37 861,630
- Régularisation des sommes distribuables	2 146 491,391	1 319 334,738
Rachats		
- Capital	-69 539 742,540	-45 211 483,980
- Régularisation des sommes non distribuables	2 713,086	-44 354,335
- Régularisation des sommes distribuables	-2 423 179,940	-1 487 210,703
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-6 731 823,075</b>	<b>-4 193 587,159</b>
<b>AN4- Actif net</b>		
En début de période	52 963 747,211	57 157 334,370
En fin de période	46 231 924,136	52 963 747,211
<b>AN5- Nombre d'actions</b>		
En début de période	508 159	548 298
En fin de période	442 040	508 159
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,588</b>	<b>104,227</b>
<b>AN6- Taux de rendement annualisé</b>	<b>3,65%</b>	<b>3,46%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Exercice clos le **31 décembre 2013**

(unité = en Dinar Tunisien)

### **1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2013** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille -titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2. Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **2.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 35 491 434,097 dinars contre 41 131 685,526 dinars au 31/12/2012 et se détaille ainsi

##### **Titres OPCVM**

<b><i>Titres des OPCVM</i></b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Cout d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	402 339,900	0,87
FINA O SICAV	3 925	409 459,050	407 929,175	0,88
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	757 836,648	1,64
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 166 522,832	2,52
<b>Total</b>	<b>22 370</b>	<b>2 609 527,232</b>	<b>2 734 628,555</b>	<b>5,92</b>

##### **Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier**

<b><i>Emprunts d'Etat</i></b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Cout d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 056 675,048	2,29
BTA 6,9-05/2022	1000	1 089 500,000	1 101 272,649	2,38
<b>BTA</b>	<b>2 000</b>	<b>2 127 320,000</b>	<b>2 157 947,697</b>	<b>4,67</b>

##### **Obligations de sociétés et valeurs assimilées**

<b>Obligations et Valeurs Assimilées</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
AB SUB 2009/A TF	5 000	366 600,000	370 672,000	0,80
AB SUB 2009/B TV	5 000	366 600,000	370 620,000	0,80
AIL 2012 1 TF	15 000	1 200 000,000	1 236 456,000	2,67
AIL 2009-1	4 100	82 000,000	85 644,080	0,19
AIL 2010-1 5,25 08042015	5 000	200 000,000	206 168,000	0,45
AMEN BANK 2006 TV	5 000	200 000,000	208 168,000	0,45
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	799 900,000	811 500,000	1,76
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	799 900,000	811 500,000	1,76
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 224,000	2,23
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	608 000,000	627 232,000	1,36
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 020 256,000	2,21
ATL 2009/3 TMM+0,625 5 ANS	2 900	58 000,000	58 013,920	0,13
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	600 000,000	610 008,000	1,32
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	600 000,000	610 008,000	1,32
ATL 2010-1 TF 5,25	5 000	200 000,000	203 336,000	0,44
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	140 000,000	141 755,600	0,31
ATTIJARI LEASING 2011 13012017	3 000	240 000,000	251 140,800	0,54
BNA SUB 2009	20 000	1 466 400,000	1 513 088,000	3,27
BTE 10ANS 5,25%	10 000	600 000,000	607 456,000	1,31
BTE 2010 TR A TV	7 000	490 000,000	495 952,800	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	475 000,000	496 212,000	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	475 000,000	496 212,000	1,07
BTE 2011 A TMM+1,3 09022019	2 500	250 000,000	260 414,000	0,56
BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7ANS	35 000	3 000 025,000	3 019 485,000	6,53
CHO 2009 TMM+1	6 000	450 000,000	452 347,200	0,98
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	100 000,000	101 988,000	0,22
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	100 000,000	101 248,000	0,22

CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	800 000,000	805 568,000	1,74
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	320 000,000	331 657,600	0,72
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	70 000,000	70 826,000	0,15
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	400 000,000	409 064,000	0,88
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	800 000,000	818 128,000	1,77
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	800 000,000	803 440,000	1,74
HL 2012/1 28092017 1MD 6,75	10 000	800 000,000	811 240,000	1,75
HL 2012/1 6,75 250MD 28092017	2 500	200 000,000	202 810,000	0,44
HL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 034 632,000	2,24
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	60 000,000	60 894,400	0,13
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	240 000,000	247 101,600	0,53
STB 2010/1 B TF 23032025	10 000	799 900,000	826 292,000	1,79
STB SUB 2011 A 6,1 27012019	5 000	428 570,000	447 994,000	0,97
STM 2007 6,5%	2 000	40 000,000	40 580,800	0,09
STM 2007 6,5%	5 000	100 000,000	101 452,000	0,22
SUB AMEN BANK 2012	10 000	900 000,000	912 192,000	1,97
SUB AMEN BANK 2012	22 223	2 000 070,000	2 026 996,561	4,38
SUB TL 2013-2 B	4 000	400 000,000	401 465,863	0,87
TL SUB 2009	4 000	80 000,000	80 969,600	0,18
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	300 000,000	307 254,000	0,66
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	400 000,000	402 120,000	0,87
TL2012-1 A TF 6,5 29052017	10 000	800 000,000	823 400,000	1,78
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	800 000,000	834 568,000	1,81
UIB 2009/1	5 000	366 611,786	374 035,701	0,81
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	857 100,000	894 340,000	1,93
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	330 000,000	333 730,320	0,72
<b>Obligations privées</b>	<b>466 523</b>	<b>29 959 676,786</b>	<b>30 598 857,845</b>	<b>66,19</b>

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
ACHAT OBLIGATION 10000 HL 2013/1 TF	26/04/2013	10 000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 3300 UNIFACTOR 2013	24/09/2013	3 300	330 000,000
ACHAT OBLIGATION 22223 SUB AMEN BANK 2012	04/12/2013	22 223	2 000 070,000
ACHAT OBLIGATION 4000 SUB TL 2013-2 B	10/12/2013	4 000	400 000,000
<b>TOTAL</b>		<b>39 523</b>	<b>3 730 070,000</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
<b>-Titres OPCVM</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>9 268 856,071</b>	<b>9 268 856,071</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011	13/01/2013	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A	27/01/2013	71 430,000	71 430,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007/2 TF	28/01/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2013	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3	29/01/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2	30/01/2013	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2013	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2013	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2013	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B	23/03/2013	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1	30/03/2013	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2013	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2013	100 000,000	100 000,000	0,000

REMBOURSEMENT MEUBLATEX IND 2010	26/04/2013	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2008/1 TF	12/05/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 AIL 15052017	15/05/2013	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 ATB SUB	20/05/2013	250 000,000	250 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2013	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL2012-1 29052017	29/05/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 9500 ATL 2008/1 TF	30/05/2013	190 000,000	190 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 TL 2010-1	01/06/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2006/1 TF	15/06/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-1	18/06/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2010-1	18/06/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1700 MOURADI PALACE 05 B	23/06/2013	34 000,000	34 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2013	33 351,071	33 351,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/1	20/07/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	09/08/2013	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	09/08/2013	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2010-1 TF	09/08/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 MEUBLATEX 2008 TR F	28/08/2013	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010	31/08/2013	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010	31/08/2013	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 ATTJARI LEASING 2010-1	15/09/2013	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 10 ANS	15/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/2 TV	15/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A	17/09/2013	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AB SUB 2012	17/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 STM 2007	21/09/2013	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STM 2007	21/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 HL 2009/2 TF	25/09/2013	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL SUB 2009	25/09/2013	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 TF	28/09/2013	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 TF	28/09/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL2008	30/09/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A	30/09/2013	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B	30/09/2013	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2 TF	03/11/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 35000 BTK 2012-1 TF	15/11/2013	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2013	75 000,000	75 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
VENTE 20000 ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	04/12/2013	1 500 000,000	1 500 000,000	0,000
VENTE 12500 TL 2010-1 01062015 TV	04/12/2013	500 000,000	500 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3 TF	30/12/2013	58 000,000	58 000,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 268 856,071</b>	<b>9 268 856,071</b>	<b>0,000</b>

### 3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 702 012,433** dinars pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2013** au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b>Dividendes</b>		
- Titres OPCVM	70 362,073	76 836,793
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	1 532 450,360	1 486 676,417
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	99 200,000	181 240,577
<b>TOTAL</b>	<b>1 702 012,433</b>	<b>1 744 753,787</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2013** à **10 820 523,854** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Aval	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>0</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00</b>
<b>Bons du Trésor</b>	<b>0</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00</b>
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>8</b>		<b>3 279 844,722</b>	<b>3 368 598,624</b>	<b>7,29</b>
ELECTROSTAR 90J-06/01/2014	1	BTK	493 603,936	499 644,663	1,08
SERVICOM 90J 21/01/2014	1		986 240,786	996 789,516	2,16
STM 200 MD 6% 03022015	1	BTK	200 000,000	208 853,334	0,45
STM 200 MD 6,5% 18052015	1	BTL	200 000,000	206 586,666	0,45
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	BTK	200 000,000	209 591,111	0,45
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	BTL	200 000,000	206 333,334	0,45
SH KANTAUI 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,13
STMHM 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,13
<b>Total des placements monétaires</b>			<b>3 279 844,722</b>	<b>3 368 598,624</b>	<b>7,29</b>

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	4 403 920,455	9,53
Intérêts courus sur compte bancaire	196,556	0,00
Placements à terme	3 000 000,000	6,49
Intérêts courus sur placements à terme	47 808,219	0,10
<b>Total des disponibilités</b>	<b>7 451 925,230</b>	<b>16,12</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2013, s'élèvent à **331 016,565** dinars et se détaillent comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
Rémunération du compte de dépôt	37 965,179	91 714,026
Revenus des Billets de Trésorerie	162 919,346	250 333,445
Revenus des Certificats de Dépôt	71 145,410	52 493,549
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	58 986,630	28 908,495
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>331 016,565</b>	<b>423 449,515</b>

### 3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2013 à 84 981,325** dinars et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Opérateurs Créditeurs (*)</b>	<b>70 496,707</b>	<b>72 396,340</b>
Gestionnaire	66 945,639	68 845,731
Dépositaire	3 551,068	3 550,609
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>14 484,618</b>	<b>13 306,890</b>
Commissaire aux comptes (*)	8 851,080	8 728,014
Etat Impôts et Taxes	395,428	371,417
Conseil du Marché Financier	5 084,549	4 095,704
Dividendes à payer	153,561	111,755
<b>TOTAL</b>	<b>84 981,325</b>	<b>85 703,230</b>

(\*) Les honoraires dues au commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique PA2 « Autres créateurs divers » et diminuées de la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de l'exercice 2012.

### 3.6. Notes sur les charges

<b>Nature des charges</b>	<b>du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
<b>Charges de gestion des placements (**)</b>	<b>253 922,267</b>	<b>293 898,650</b>
Commissions de gestion	250 381,808	290 348,491
Commissions de dépôt	3 540,459	3 550,159
<b>Autres Charges (**)</b>	<b>62 614,124</b>	<b>73 946,308</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 083,066	8 960,412
Redevances CMF sur les OPCVM	47 152,143	54 678,851
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	4 078,618	4 379,987
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 296,106	5 838,290
Frais Bancaires	3,391	5,769
Autres Charges	0,800	82,999
<b>TOTAL</b>	<b>316 536,391</b>	<b>367 844,958</b>

(\*\*) Les honoraires du commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique CH2 « Autres charges » et diminuées de la rubrique CH2 « Charges de gestion des placements ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres de l'exercice 2012.

### 3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2013 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2012</b>	
<b>Montant</b>	<b>51 217 759,613</b>
Nominal	51 217 759,613
Nombre de titres	508 159
Nombre d'actionnaires	523
<b>Souscriptions réalisées</b>	
<b>Montant</b>	<b>62 874 861,620</b>
Nominal	62 875 542,411
Régularisation des sommes non distribuables	-680,791
Nombre de titres émis	623 821
Nombre d'actionnaires nouveaux	185
<b>Rachats effectués</b>	
<b>Montant</b>	<b>-69 537 029,454</b>
Nominal	-69 539 742,540
Régularisation des sommes non distribuables	2 713,086
Nombre de titres rachetés	-689 940
Nombre d'actionnaires sortants	-225
<b>Capital au 31/12/2013</b>	
<b>Montant</b>	<b>44 550 995,675</b>
Nominal	44 553 559,484
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1,071
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 881,678
Frais de négociation	-10 476,711
Régularisation des sommes non distribuables	2 032,295
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	442 040
Nombre d'actionnaires	483

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	<b>Du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
Résultats distribuables	1 716 492,607	1 800 358,344
Régularisations de l'exercice	-35 965,448	-54 374,646
Sommes distribuables	1 680 527,159	1 745 983,698

#### 4. Autres informations

##### 4.1. Données par action et ratios pertinents

	2013	2012	2011	2010	2009
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>4,599</b>	<b>4,267</b>	<b>4,114</b>	<b>4,652</b>	<b>4,357</b>
Charges de gestion des placements	-0,574	-0,578	-0,549	-0,582	-0,531
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>4,025</b>	<b>3,688</b>	<b>3,565</b>	<b>4,070</b>	<b>3,826</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,142	-0,146	-0,111	-0,122	-0,110
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3,883</b>	<b>3,543</b>	<b>3,454</b>	<b>3,947</b>	<b>3,716</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,081	-0,107	0,169	-0,037	0,370
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3,802</b>	<b>3,436</b>	<b>3,623</b>	<b>3,910</b>	<b>4,086</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,081	0,107	-0,169	0,037	-0,370
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,013	-0,017	-0,022	0,153	0,113
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,201	0,000	0,085	-0,057
Frais de négociation	-0,024	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-0,010	0,184	-0,022	0,238	0,057
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3,873</b>	<b>3,726</b>	<b>3,432</b>	<b>4,186</b>	<b>3,773</b>
	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Résultat non distribuable de la période	-0,010	0,184	-0,022	0,238	0,057
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	-0,013	0,003	-0,013	0,001
Sommes non distribuables de la période	-0,006	0,171	-0,019	0,225	0,058
Distribution de dividendes	3,435	3,625	3,910	4,090	4,695
VL	104,588	104,227	104,245	104,550	104,505
<b>Ratios de Gestion des Placements</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Charges de gestion des placements / Actif net moyen*	0,539%	0,539%	0,554%	0,552%	0,557%
Autres Charges / Actif net moyen	0,133%	0,136%	0,112%	0,116%	0,115%
Résultat distribuable de la période / Actif net moyen	3,564%	3,202%	3,655%	3,708%	4,287%

L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année=365 jours

#### **4.2. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

#### **4.3. Rémunération du dépositaire**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### **4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2013 sont de 9 083,066 dinars TTC.

#### **4.5. Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

#### **4.6. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

#### **4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

#### **4.8. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 46 316 905 Dinars et un bénéfice net de la période de 1 711 897 Dinars.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF gestionnaire d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## ***Paragraphe d'observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que :

- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,92% de l'actif net au 31 décembre 2013, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis ou avalisé par la « BTK » et l'« AMEN BANK » représentent respectivement 10,75% et 11,90% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces deux questions.

## ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 21 Avril 2014  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**ECC MAZARS**  
**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL AU TITRE DE L'EXERCICE  
CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**B.1** - L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre votre société et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2013. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2013 s'élèvent à 250.382 Dinars.

**B.2** - L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2013. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contre partie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent. La perception de cette commission a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2013 s'élèvent à 3.540 Dinars.

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, 21 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **14 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>31 211 766,483</u>	<u>41 461 044,976</u>
Obligations et valeurs assimilées		31 124 984,098	41 253 554,976
Titres OPCVM		86 782,385	207 490,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 761 078,100</u>	<u>6 966 393,943</u>
Disponibilités		1 761 078,100	6 966 393,943
<b>Autres actifs</b>		<u>6 456,003</u>	<u>6 406,304</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>32 979 300,586</u></b>	<b><u>48 433 845,223</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	42 777,462	65 057,813
<b>Autres crébiteurs divers</b>	8	301 495,730	257 035,470
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>344 273,192</u></b>	<b><u>322 093,283</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	11	31 447 388,723	46 582 108,063
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		210,880	35,435
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 187 427,791	1 529 608,442
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>32 635 027,394</u></b>	<b><u>48 111 751,940</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>32 979 300,586</u></b>	<b><u>48 433 845,223</u></b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i>	<i>Année</i>
		<i>2013</i>	<i>2012</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	1 576 007,605	1 747 147,392
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 553 523,111	1 743 725,392
Revenus des titres OPCVM		22 484,494	3 422,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	6	162 010,050	240 154,951
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 738 017,655</b>	<b>1 987 302,343</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	9	(209 994,841)	(265 463,493)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 528 022,814</b>	<b>1 721 838,850</b>
<b>Autres charges</b>	10	(75 567,905)	(92 582,400)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 452 454,909</b>	<b>1 629 256,450</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(265 027,118)	(99 648,008)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 187 427,791</b>	<b>1 529 608,442</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		265 027,118	99 648,008
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(22 132,047)	(37 825,356)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		(6 288,892)	26 513,491
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 424 033,970</b>	<b>1 617 944,585</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <i>2013</i>	<i>Année</i> <i>2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 424 033,970</b>	<b>1 617 944,585</b>
Résultat d'exploitation	1 452 454,909	1 629 256,450
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 132,047)	(37 825,356)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 288,892)	26 513,491
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(1 443 769,676)</b>	<b>(1 763 458,944)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(15 456 988,840)</b>	<b>(4 113 512,986)</b>
 <b>Souscriptions</b>		
- Capital	16 671 017,837	30 902 231,820
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 910,764)	(4 701,117)
- Régularisation des sommes distribuables	474 923,119	906 177,744
 <b>Rachats</b>		
- Capital	(31 780 419,017)	(34 921 159,580)
- Régularisation des sommes non distribuables	11 013,543	8 235,264
- Régularisation des sommes distribuables	(825 613,558)	(1 004 297,117)
 <b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(15 476 724,546)</b>	<b>(4 259 027,345)</b>
 <b>ACTIF NET</b>		
En début de période	48 111 751,940	52 370 779,285
En fin de période	32 635 027,394	48 111 751,940
 <b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	452 064	491 060
En fin de période	305 432	452 064
 <b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,849</b>	<b>106,427</b>
 <b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,58%</b>	<b>3,16%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l'UIB FINANCES (Ex l'Intermédiaire International), le dépositaire étant l'Union Internationale de Banques.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 31.211.766,483 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>30 437 534,750</b>	<b>31 124 984,098</b>	<b>95,37%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>28 223 134,750</b>	<b>28 898 525,750</b>	<b>88,55%</b>
AIL 2009 /1	5 000	100 000,000	104 416,000	0,32%
AIL 2011/1	5 000	300 000,000	309 340,000	0,95%
AIL 2012-1	5 000	400 000,000	412 152,000	1,26%
AIL 2012-1	1 500	120 000,000	123 645,600	0,38%
AMENBANKES 2009	10 000	733 200,000	741 344,000	2,27%
AMENBANKES 2010	10 000	799 900,000	811 316,000	2,49%
AMENBANKES 2012	20 000	1 800 000,000	1 824 384,000	5,59%
ATL 2009	10 000	200 000,000	205 856,000	0,63%
ATL 2009/2	8 000	480 000,000	485 414,400	1,49%
ATL 2009/3	15 000	300 000,000	300 072,000	0,92%
ATL 2010/1	15 000	600 000,000	610 152,000	1,87%
ATL 2010/2	5 000	400 000,000	400 096,000	1,23%
ATL 2011	5 000	500 000,000	522 056,000	1,60%
ATL 2012-1	2 500	200 000,000	205 796,000	0,63%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	311 356,800	0,95%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	207 160,000	0,63%
ATLES 2008	5 000	500 000,000	508 724,000	1,56%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	800 000,000	837 136,000	2,57%

BH 2009	20 000	1 692 000,000	1 692 192,000	5,19%
BNA 2009	10 000	733 200,000	756 456,000	2,32%
BTE 2009	15 000	900 000,000	911 388,000	2,79%
BTE 2010	10 000	700 000,000	708 504,000	2,17%
BTE 2010	10 000	700 000,000	708 504,000	2,17%
BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 083 312,000	6,38%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	208 331,200	0,64%
BTK 2009 A	5 000	285 725,000	295 457,000	0,91%
BTK 2009 C	5 000	399 950,000	414 386,000	1,27%
BTK 2012-1 B	1 650	141 429,750	142 347,150	0,44%
CIL 2009/1	8 000	160 000,000	163 200,000	0,50%
CIL 2009/2	5 000	100 000,000	101 260,000	0,31%
CIL 2009/3	10 000	400 000,000	415 512,000	1,27%
CIL 2010/1	10 000	400 000,000	407 136,000	1,25%
CIL 2010/2	10 000	400 000,000	402 688,000	1,23%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	311 108,000	0,95%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	311 108,000	0,95%
CIL 2012/1	5 000	400 000,000	414 624,000	1,27%
PANOBE02007	1 000	40 000,000	41 516,000	0,13%
STB 2011	20 000	1 714 200,000	1 791 672,000	5,49%
TL 2008/3	5 000	100 000,000	104 816,000	0,32%
TL 2009/2	5 000	200 000,000	206 244,000	0,63%
TL 2010/1	10 000	400 000,000	409 528,000	1,25%
TL 2010/2	5 000	200 000,000	201 020,000	0,62%
TL 2011/1	10 000	600 000,000	614 640,000	1,88%
TL 2011/2	5 000	300 000,000	302 504,000	0,93%
TL 2012/1 CA	5 000	400 000,000	411 700,000	1,26%
TL 2013	2 500	250 000,000	259 358,000	0,79%
TL 2013 TV	2 500	250 000,000	259 064,000	0,79%
TLSUB2009	3 000	60 000,000	60 727,200	0,19%
TLSUB2010	5 000	300 000,000	311 364,000	0,95%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	309 612,000	0,95%
UIB 2009/1 A	20 000	1 200 000,000	1 223 200,000	3,75%
UIB 2009/1 B	13 000	953 160,000	972 462,400	2,98%
UIB 2009/1 B	7 000	513 240,000	523 633,600	1,60%
UIB 2011/1 A	15 000	1 200 000,000	1 218 612,000	3,73%
UIB 2011/1 A	500	40 000,000	40 620,400	0,12%
UIB 2011/2	3 000	257 130,000	268 302,000	0,82%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 214 400,000</b>	<b>2 226 458,348</b>	<b>6,82%</b>
BTA 05/2022	2 000	2 214 400,000	2 226 458,348	6,82%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>87 113,752</b>	<b>86 782,385</b>	<b>0,27%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 782,385	0,27%
<b>Total</b>		<b>30 524 648,502</b>	<b>31 211 766,483</b>	<b>95,64%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>				<b>94,64%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2013 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>40 540 876,124</b>	<b>954 234,972</b>	<b>(34 066,120)</b>	<b>41 461 044,976</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	1 300 000,000			1 300 000,000	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	500 016,680			500 016,680	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(6 349 515,250)			(6 349 515,250)	(9 788,892)
Bons du trésor assimilables	(4 846 500,000)			(4 846 500,000)	3 500,000
Titres OPCVM	(620 229,052)			(620 229,052)	
<b>* Variations des plus ou moins values</b>					
Titres OPCVM		(495,243)		(495,243)	
Bon du trésor assimilables		(21 636,804)		(21 636,804)	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		(210 918,824)		(210 918,824)	
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>30 524 648,502</b>	<b>743 316,148</b>	<b>(56 198,167)</b>	<b>31 211 766,483</b>	<b>(6 288,892)</b>

#### Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.576.007,605 contre D : 1.747.147,392 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 406 392,914</u></b>	<b><u>1 387 970,426</u></b>
- Intérêts	1 406 392,914	1 387 970,426
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>147 130,197</u></b>	<b><u>355 754,966</u></b>
- Intérêts des BTA	147 130,197	355 754,966
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>22 484,494</u></b>	<b><u>3 422,000</u></b>
- Dividendes	22 484,494	3 422,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 576 007,605</b>	<b>1 747 147,392</b>

**Note 6 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 162.010,050, contre D : 240.154,951 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
Intérêts des dépôts à vue	149 702,358	213 157,627
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	26 997,324
Intérêts des billets de trésorerie	12 307,692	-
<b>TOTAL</b>	<b>162 010,050</b>	<b>240 154,951</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 42.777,462 contre D : 65.057,813 au 31/12/2012 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Gestionnaire	42 777,462	65 057,813
	<hr/>	<hr/>
	42 777,462	65 057,813

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 301.495,730 , contre D : 257.035,470 au 31/12/2012 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Redevance du CMF	3 177,310	4 125,774
Dividendes à payer	264 133,340	223 974,990
Commissaire aux comptes	13 176,470	15 500,000
Autres opérateurs créditeurs	14 000,000	12 823,529
Retenue à la source	6 728,610	231,177
TCL	280,000	380,000
	<hr/>	<hr/>
	301 495,730	257 035,470

### Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 209.994,841 , contre D : 265.463,493 au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	199 994,841	255 463,493
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
	<hr/> <u>209 994,841</u>	<hr/> <u>265 463,493</u>

### Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2013 à D : 75.567,905 contre D : 92.582,400 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	39 997,632	51 091,119
Commissaire aux comptes	13 710,512	19 311,704
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
TCL	3 448,593	4 026,356
Autres	10 011,168	9 753,221
	<hr/> <u>75 567,905</u>	<hr/> <u>92 582,400</u>

### Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2012

Montant	46 582 108,063
Nombre de titres	452 064
Nombre d'actionnaires	400

#### Souscriptions réalisées

Montant	16 671 017,837
Nombre de titres émis	161 787
Nombre d'actionnaires nouveaux	42

#### Rachats effectués

Montant	(31 780 419,017)
Nombre de titres rachetés	(308 419)
Nombre d'actionnaires sortants	(67)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 288,892)
Régularisation des sommes non distribuables	3 102,779

### Capital au 31-12-2013

Montant	31 447 388,723
Nombre de titres	305 432
Nombre d'actionnaires	375

### Note 12 : Autres informations

#### **12.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	5,690	4,396	4,567	4,219	4,665
Charges de gestion des placements	(0,688)	(0,587)	(0,583)	(0,535)	(0,572)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,003</b>	<b>3,809</b>	<b>3,984</b>	<b>3,684</b>	<b>4,093</b>
Autres charges	(0,247)	(0,205)	(0,180)	(0,159)	(0,166)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,755</b>	<b>3,604</b>	<b>3,804</b>	<b>3,524</b>	<b>3,927</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,868)	(0,220)	(0,216)	0,062	(0,161)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,888</b>	<b>3,384</b>	<b>3,587</b>	<b>3,587</b>	<b>3,766</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,072)	(0,084)	0,027	0,129	-0,114
Frais de négociation de titres				(0,003)	(0,006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,021	0,059	0,129	0,323	0,746
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,093)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,101</b>	<b>0,449</b>	<b>0,626</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,662</b>	<b>3,579</b>	<b>3,905</b>	<b>3,973</b>	<b>4,552</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,093)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,101</b>	<b>0,449</b>	<b>0,626</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	0,008	(0,002)	0,449	0,626
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,083)</b>	<b>(0,017)</b>	<b>0,100</b>	<b>0,891</b>	<b>0,910</b>
Distribution de dividende	3,383	3,588	3,588	3,770	4,240
Valeur liquidative	106,849	106,427	106,648	106,549	106,300
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,64%	0,55%	0,55%	0,50%	0,54%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,19%	0,17%	0,15%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,65%	3,18%	3,37%	3,37%	3,54%

## **Note 12 : Autres informations (suite)**

### **12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars .

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 32.979.301, un actif net de D : 32.635.027 et un bénéfice de D : 1.424.034, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », l'« ATL », la « BTE », et l'« UIB » représentent, respectivement, à la clôture de l'exercice 10,35%, 11,51%, 14,16%, et 13,01% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,
  - Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 5,34% du total des actifs se situant ainsi en dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration du 27 novembre 2012 a nommé Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur KHALED NOOMANE.

La rémunération mensuelle initialement fixée à D : 200 et été portée à D : 300, sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2013, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 21 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### **Tunisie Leasing**

**Siège social :** Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Mustapha MEDHIOUB.

### **BILAN ARRETE AU 31 décembre 2013**

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>		<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>			
		<u>2013</u>	<u>2012</u>		<u>2013</u>	<u>2012</u>		
<b>ACTIFS</b>								
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>								
Liquidités et équivalents de liquidités	3	<u>422 954</u>	<u>5 197 560</u>	<b>PASSIFS</b>				
Créances sur la clientèle				<b>Emprunts et ressources spéciales</b>				
Créances de leasing : Encours Financiers		567 442 726	519 457 244	Concours bancaires	11	8 507 111		
Moins : provisions		(17 301 873)	(16 279 971)	Emprunts et dettes rattachées	12	449 520 263		
	4	<u>550 140 853</u>	<u>503 177 273</u>	Total Emprunts et ressources spéciales		<u>438 918 279</u>		
Créances de leasing : Impayés		22 265 843	19 507 819	<b>Autres Passifs</b>				
Moins : provisions et produits réservés		(14 274 074)	(12 764 763)	Dettes envers la clientèle	13	14 137 539		
	5	<u>7 991 769</u>	<u>6 743 056</u>	Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 559 208		
Intérêts constatés d'avance		(3 125 656)	(2 867 472)	Provisions pour passifs et charges	15	1 188 123		
Total des créances sur la clientèle		<u>555 006 966</u>	<u>507 052 857</u>	Autres	16	5 468 839		
Portefeuille titres de placement	6	<u>512 690</u>	<u>557 707</u>	Total des autres Passifs		<u>5 594 507</u>		
Portefeuille d'investissement								
Portefeuille d'investissement brut		51 365 381	48 281 713	<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Moins : provisions		(1 287 692)	(894 803)	Capital social		41 500 000		
Total Portefeuille d'investissement	7	<u>50 077 689</u>	<u>47 386 910</u>	Réserves		35 000 000		
Valeurs immobilisées				Résultats reportés		61 408 998		
Immobilisations incorporelles		5 551 440	5 075 039	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>114 009 677</u>		
Moins : amortissements		(3 816 702)	(3 246 306)			<u>87 552 243</u>		
	8	<u>1 734 738</u>	<u>1 828 733</u>	Résultat de la période		9 269 058		
Immobilisations corporelles		13 931 690	13 293 924	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	17	<u>123 278 735</u>		
Moins : amortissements		(4 123 491)	(3 726 368)			<u>99 009 677</u>		
	9	<u>9 808 199</u>	<u>9 567 556</u>					
Total des valeurs immobilisées		<u>11 542 938</u>	<u>11 396 289</u>					
Autres actifs	10	<u>7 096 581</u>	<u>5 428 788</u>					
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>624 659 818</u></b>	<b><u>577 020 112</u></b>	<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b><u>624 659 818</u></b>		
						<b><u>577 020 112</u></b>		

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**au 31 décembre 2013**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>14 661 662</b>	<b>13 343 034</b>
Cautions, avals et autres garanties données	14 661 662	13 343 034
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>29 500 538</b>	<b>24 150 401</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 006 938	19 150 401
Engagements sur titres	7 493 600	5 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>80 082 530</b>	<b>72 380 112</b>
Garanties reçues	3 662 174	4 431 151
Intérêts à échoir sur contrats actifs	76 420 356	67 948 961
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>2 943 693</b>	<b>10 050 320</b>
Engagements sur titres (*)	2 943 693	4 050 320
Emprunts obtenus non encore encaissés	-	6 000 000

(\*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2013**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<u>Notes</u>	<b>31 décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts de crédit bail		47 514 752	44 368 451
Variation des produits réservés		(477 193)	(256 027)
<b>Total du revenu de leasing</b>	18	<b>47 037 559</b>	<b>44 112 424</b>
Autres produits d'exploitation	19	750 542	697 201
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>47 788 101</b>	<b>44 809 625</b>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>			
	20	(26 405 897)	(23 169 409)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>			
	21	4 548 117	6 684 412
<b>PRODUIT NET</b>		<b>25 930 321</b>	<b>28 324 628</b>
Charges de personnel	22	(6 771 321)	(6 027 126)
Autres charges d'exploitation	23	(4 167 101)	(4 088 254)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 061 152)	(2 538 039)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	(459 670)	(899 949)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(1 264 825)	(1 237 365)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(140 682)	(129 485)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 065 570</b>	<b>13 404 409</b>
Autres gains ordinaires	28	632 413	455 808
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>11 697 984</b>	<b>13 860 217</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	29	(2 480 840)	(2 454 697)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>9 269 058</b>	<b>11 457 434</b>
<b>Résultat par action</b>	17	<b>1,142</b>	<b>1,570</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<b>Exercice</b>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	350 150 222	330 187 052
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(345 057 184)	(315 106 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(10 681 995)	(10 267 452)
Intérêts payés	33	(26 255 663)	(20 961 945)
Impôts et taxes payés	34	(8 489 278)	(2 807 878)
Autres flux de trésorerie	35	5 049 074	8 095 629
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<b>(35 284 824)</b>	<b>(10 860 622)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(1 516 947)	(868 149)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	191 657	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(6 434 517)	(17 077 282)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	4 250 927	1 284 861
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<b>(3 508 879)</b>	<b>(16 660 570)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	17	22 000 000	-
Dividendes et autres distributions	40	(6 997 915)	(5 947 933)
Encaissements provenant des emprunts	12	287 338 674	188 648 885
Remboursement d'emprunts	12	(263 757 227)	(155 401 910)
Flux liés au financement à court terme	12	(6 600 000)	9 100 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<b>31 983 532</b>	<b>36 399 042</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(6 810 172)</b>	<b>8 877 849</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	(1 273 986)	(10 151 835)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(8 084 157)	(1 273 986)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 1993, le 1<sup>er</sup> janvier 1994, le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
<u>Apport net</u>	<u>DT</u> 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> Janvier 2013, le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, et le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1<sup>ère</sup> tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2<sup>ème</sup> tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3<sup>ème</sup> tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars, divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

### **2-1 Base de préparation des états financiers**

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

### **2-2 Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

### **2-3 Créances de leasing**

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

## 2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(\*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

#### **2-4-2 Provision à caractère individuel :**

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

##### **2-4-2.1 Les garanties reçues**

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

##### **2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing**

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- |                       |   |                                                      |
|-----------------------|---|------------------------------------------------------|
| . Matériel standard   | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles           | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

#### **2-4-3 Provision à caractère général :**

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
  - Agriculture
  - Industrie manufacturière
  - BTP
  - Autres industries
  - Tourisme
  - Promotion immobilière
  - Commerce
  - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PCgi = \text{Engagements gi 0 et 1} \times TMMgi \times FSgi \times TPMgi$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

## **2-5 Comptabilisation des revenus**

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

## **2-6 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **2-7 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### **2-8 Impôts sur les bénéfices**

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

## 2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créiteur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Banques	410 709	5 190 925
- Caisses	12 245	6 635
<b>Total</b>	<b>422 954</b>	<b>5 197 560</b>

## NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : EN COURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Créesances de leasing (encours financiers)	555 367 526	510 889 985
- Créesances échues (valeurs résiduelles échues)	624 580	720 681
- Créesances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	11 450 620	7 846 578
<b>Total brut</b>	<b>567 442 726</b>	<b>519 457 244</b>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 295 284)	(14 259 468)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)
<b>Total des provisions</b>	<b>(17 301 873)</b>	<b>(16 279 971)</b>
<b>Soldes nets</b>	<b>550 140 853</b>	<b>503 177 273</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

**Solde au 31 Décembre 2012**

**503 177 273**

Additions de la période

- Investissements	305 694 328
- Relocations	1 642 393

Retraits de la période

- Remboursement des créances échues	(243 278 999)
- Remboursement anticipé de créances	(13 048 106)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 773 108)
- Relocations	(1 251 026)

Provisions de la période

- Dotations	(4 646 700)
- Reprises	3 624 798

**4.1 : Analyse par secteur d'activité**

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Agriculture	21 493 914	19 612 152
Bâtiments TP	62 669 597	55 830 617
<b>Industrie</b>		
Agro-alimentaire	29 391 314	26 916 077
Chimie	17 753 039	19 249 506
Energie	501 645	612 433
Textile	13 087 803	11 199 505
Mines	87 471	161 105
Autres industries	91 654 374	76 250 169
<b>Tourisme</b>		
Hôtellerie	2 561 108	3 099 014
Agences de voyage	3 951 204	2 398 351
Location de voiture	35 936 724	31 290 809
Autres Tourisme	6 142 522	4 916 280
<b>Commerce et service</b>		
Commerce	128 469 811	115 683 649
Transport	42 561 332	45 827 040
Audio-visuel	601 258	385 766
Professions libérales	36 676 551	34 814 703
Autres Services	73 903 059	71 210 068
<b>Total</b>	<b><u>567 442 726</u></b>	<b><u>519 457 244</u></b>

#### 4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Matériel de transport léger	189 222 327	159 802 056
Matériel de transport léger Utilitaire	47 274 041	44 596 699
Matériel de transport lourd	61 001 775	59 701 531
Matériel BTP	76 907 083	70 920 179
Equipement industriel	66 427 398	54 936 376
Equipement informatique	4 598 908	3 865 174
Autres	54 092 500	56 187 991
<b>Sous total</b>	<b>499 524 033</b>	<b>450 010 006</b>
Immeubles de bureaux	31 195 322	31 732 351
Immeubles industriels ou commerciaux	36 723 371	37 714 888
<b>Total</b>	<b>567 442 726</b>	<b>519 457 244</b>

#### 4.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Paiements minimaux sur contrats actifs	612 859 193	564 257 924
A recevoir dans moins d'1an	240 913 157	222 508 050
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	362 264 350	331 180 278
A recevoir dans plus de 5 ans	9 681 686	10 569 595
Produits financiers non acquis	76 420 356	67 948 961
Encours contrats actifs (1)	536 438 837	496 308 962
A recevoir dans moins d'1an	203 187 616	188 945 805
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	324 405 986	297 794 126
A recevoir dans plus de 5 ans	8 845 235	9 569 032
Créances en cours (2)	11 450 620	7 846 578
Créances échues (3)	624 580	720 681
Contrats suspendus (contentieux) (4)	18 928 689	14 581 023
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>567 442 726</b>	<b>519 457 244</b>

## NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
<b>Clients ordinaires</b>		
- Impayés	9 522 594	9 013 420
- Intérêts de retard à facturer	50 000	80 000
<b>Montant brut</b>	<u>9 572 594</u>	<u>9 093 420</u>
A déduire :		
- Provisions	(522 254)	(1 168 417)
- Produits réservés (*)	(1 109 991)	(1 181 161)
<b>Montant net</b>	<u>7 940 349</u>	<u>6 743 842</u>
<b>Clients litigieux</b>		
- Impayés	12 544 691	10 265 841
- Créances radiées	148 558	148 558
<b>Montant brut</b>	<u>12 693 249</u>	<u>10 414 399</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 144 544)	(8 466 264)
- Produits réservés	(2 345 536)	(1 787 044)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<b>Montant net</b>	<u>54 611</u>	<u>12 533</u>
- Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(3 191)	(13 319)
<b>Solde créances de leasing : Impayés</b>	<b><u>7 991 769</u></b>	<b><u>6 743 056</u></b>

(\*) Dont 751 805 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

**NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)**

ANALYSE PAR CLASSE						<b>TOTAL</b>
<b>A</b>	<b>B 1</b>	<b>B 2</b>	<b>B 3</b>	<b>B 4</b>		
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
494 601 168 2 693 593 (6 757 327) 50 000	50 795 974 5 466 054 (23 766)	2 793 354 1 259 104	323 539 55 923	18 928 689 12 592 611 (1 347 457)		
<b>490 587 434</b>	<b>56 238 262</b>	<b>4 052 458</b>	<b>379 462</b>	<b>30 173 843</b>		<b>581 431 460</b>
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)		0,69%	0,06%	5,35%		
		<b>6,10%</b>				
21 343 632	663 306	-	-	-		22 006 938
<b>511 931 066</b>	<b>56 901 567</b>	<b>4 052 458</b>	<b>379 462</b>	<b>30 173 843</b>		<b>603 438 398</b>
Produits réservés	-	332 638	20 467	2 353 809		2 706 913
Provisions affectées sur les impayés	-	444 647	34 777	10 187 374		10 666 798
Provisions affectées sur les encours	-	11 176	78 611	15 205 497		15 295 284
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>788 461</b>	<b>133 855</b>	<b>27 746 680</b>		<b>28 668 996</b>
ENGAGEMENTS NETS	<b>511 931 066</b>	<b>56 901 567</b>	<b>3 263 997</b>	<b>245 607</b>	<b>2 427 164</b>	<b>574 769 402</b>
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)		19,46%	35,27%	88,03%		
		<b>79,74%</b>				

(\*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2013 à 6,10% contre 6,51% au 31 Décembre 2012.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2013 à 79,74% contre 75,22% au 31 Décembre 2012.

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Tunisie SICAV	21 764	-
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<b>Montant brut</b>	<b>847 879</b>	<b>826 115</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(335 189)	(268 408)
<b>Montant net</b>	<b>512 690</b>	<b>557 707</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Titres de participation	40 040 281	37 610 011
Titres immobilisés	10 543 515	9 566 625
Avances sur acquisitions de titres	5 510 920	4 404 293
Prêts au personnel	1 473 582	1 392 880
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	311 805	281 647
Dépôts et cautionnements versés	228 879	26 257
<b>Montant brut</b>	<b>58 108 981</b>	<b>53 281 713</b>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(5 000 000)
<b>Montant libéré</b>	<b>51 365 381</b>	<b>48 281 713</b>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(731 917)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<b>Montant net</b>	<b>50 077 689</b>	<b>47 386 910</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	37 610 011	32 610 011	5 000 000
<b>Additions de l'exercice</b>			
- Taysir Microfinance	500 000	500 000	-
- FCPR Tuninvest Croissance	3 000 000	1 256 400	1 743 600
- Amen Santé	288 510	288 510	-
<b>Cessions de l'exercice</b>			
- Esprit	(61 000)	(61 000)	-
- Clinique El Amen Beja	(200 000)	(200 000)	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(33 600)	(33 600)	-
<b>Diminution des participations par réduction de capital</b>			
- Tuninvest Innovations Sicar	(1 063 640)	(1 063 640)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	<b>40 040 281</b>	<b>33 296 681</b>	<b>6 743 600</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	9 566 625	9 566 625	-
<b>Additions de l'exercice</b>			
- Société Agricole SIDI OTHMEN	1 000 000	1 000 000	-
- Société YASMINE	1 500 000	1 500 000	-
<b>Cessions de l'exercice</b>			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société COMETE IMMOBILIÈRE	(300 000)	(300 000)	-
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	(123 210)	(123 210)	-
- Société Méhari Beach Tabarka	(333 300)	(333 300)	-
- Société Golden Yasmin Loisirs	(100 000)	(100 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 600)	(166 600)	-

**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)**

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenue</u>
<b><u>Entreprises liées</u></b>							
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
<b>Total Entreprises liées</b>			<b>14 987 452</b>			-	-
<b><u>Entreprises associées</u></b>							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	136 360			2002	27,27%
<b>Total Entreprises associées</b>			<b>4 120 133</b>			-	-
<b><u>Autres</u></b>							
STIF	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,000	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
<b>Total Autres</b>			<b>20 932 696</b>	<b>6 743 600</b>	<b>1 124 806</b>		
<b>Total Titres de participation</b>							
			<b>40 040 281</b>	<b>6 743 600</b>	<b>1 124 806</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	15 000	100,000	1 500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B."	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
			<b>10 543 515</b>		<b>143 410</b>		

(\*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars)

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 075 039	302 466	-	-	5 377 505	3 246 306	570 396	-	3 816 702	1 560 803
Logiciels en cours		-	173 935	-	-	173 935	-	-	-	-	173 935
<b>TOTAUX</b>		<b>5 075 039</b>	<b>476 401</b>	-	-	<b>5 551 440</b>	<b>3 246 306</b>	<b>570 396</b>	-	<b>3 816 702</b>	<b>1 734 738</b>

**NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 286 172	8 328	116 525	-	5 411 025	444 420	267 798	-	712 218	4 698 807
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	527 662	618 891	-	402 780	743 773	360 242	112 152	297 307	175 087	568 686
Mobilier de bureau	10%	948 495	30 937	-	-	979 432	675 590	50 667	-	726 257	253 175
Matériel informatique	33%	1 708 311	89 457	-	-	1 797 768	1 579 491	107 876	-	1 687 367	110 401
Installations générales	10%	1 815 347	112 468	-	-	1 927 815	635 956	155 936	-	791 892	1 135 923
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		741 196	187 690	(123 750)	-	805 136	-	-	-	-	805 136
<b>TOTAUX</b>		<b>13 293 924</b>	<b>1 047 771</b>	<b>(7 225)</b>	<b>402 780</b>	<b>13 931 690</b>	<b>3 726 368</b>	<b>694 429</b>	<b>297 307</b>	<b>4 123 491</b>	<b>9 808 199</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
- Frais d'émission des emprunts	922 269	935 415
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 816 215	355 280
- Avances et acomptes au personnel	46 163	19 815
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie LLD	36 439	31 905
- Compte courant MLA	327 240	257 761
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	492 665	430 805
- Créance sur cession de titres immobilisés	365 000	-
- Projet ALIOS	761 108	-
- Produits à recevoir des tiers	1 792 410	2 468 473
- Produits à recevoir sur contrats de portages	124 270	130 982
- Compte d'attente	445 172	479 249
- Charges constatées d'avance	263 534	559 324
<b>Total brut</b>	<b>7 735 970</b>	<b>6 012 495</b>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(256 480)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(197 964)	(211 760)
<b>Total net</b>	<b>7 096 581</b>	<b>5 428 788</b>

**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)**

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**AU 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 572 991	426 913	2 999 904	1 637 576	440 059	2 077 635	922 269
<b>TOTAUX</b>		<b>2 572 991</b>	<b>426 913</b>	<b>2 999 904</b>	<b>1 637 576</b>	<b>440 059</b>	<b>2 077 635</b>	<b>922 269</b>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

## **NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Banques, découverts	8 507 111	6 471 546
<b>Total</b>	<b>8 507 111</b>	<b>6 471 546</b>

## **NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	119 494 260	94 360 139
- Banques étrangères	58 650 533	71 495 207
- Emprunts obligataires	223 292 000	212 000 000
- Billets de trésorerie	39 500 000	46 100 000
<b>Total emprunts</b>	<b>440 936 793</b>	<b>423 955 346</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	863 428	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	536 394	643 310
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	68 133	65 886
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>8 583 470</b>	<b>8 491 387</b>
<b>Total</b>	<b>449 520 263</b>	<b>432 446 733</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

## NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>94 360 139</b>	<b>212 584 603</b>	<b>187 450 482</b>	<b>119 494 260</b>	<b>45 354 802</b>	<b>74 139 458</b>
* AMEN BANK (SIMT)	65 334	-	65 334	-	-	-
* AMEN BANK 2011	13 916 244	-	13 916 244	-	-	-
* AMEN BANK 2012	11 545 227	-	9 948 070	1 597 157	-	1 597 157
* AMEN BANK 2013/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	-	15 000 000	937 500	14 062 500	10 312 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	-	11 584 603	-	11 584 603	5 792 302	5 792 301
* AL BARAKA BANK	19 000 000	86 000 000	80 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* CITIBANK	14 000 000	41 000 000	46 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* ATTIJARI BANK 2009	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2009/2	3 500 000	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BIAT 2010	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	5 833 334	-	3 333 334	2 500 000	-	2 500 000
* BIAT 2013/1	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	-	5 000 000	1 250 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/2	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BTK 2013	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>71 495 207</b>	<b>5 944 071</b>	<b>18 788 745</b>	<b>58 650 533</b>	<b>40 008 671</b>	<b>18 641 862</b>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	1 968 201	-	1 105 389	862 812	196 410	666 402
* B.E.I	7 573 763	-	3 732 892	3 840 871	-	3 840 871
* B.E.I	6 778 312	-	2 668 138	4 110 174	1 384 659	2 725 515
* B.E.I	1 475 531	-	582 052	893 479	300 580	592 899
* B.E.I	5 917 315	-	1 929 791	3 987 524	2 015 320	1 972 204
* B.E.I	1 767 393	-	575 855	1 191 538	602 507	589 031
* B.E.I	1 673 667	-	292 874	1 380 793	1 082 939	297 854
* B.E.I	1 879 352	-	277 159	1 602 193	1 320 779	281 414
* B.E.I	1 879 888	-	277 154	1 602 734	1 321 295	281 439
* B.E.I	24 437 941	-	3 347 441	21 090 500	17 696 267	3 394 233
* PROPARCO	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	-	-	7 989 445	7 989 445	-
* BAD	-	5 944 071	-	5 944 071	5 944 071	-
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>165 855 346</b>	<b>218 528 674</b>	<b>206 239 227</b>	<b>178 144 793</b>	<b>85 363 473</b>	<b>92 781 320</b>

**NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>						
* Emprunt obligataire 2007 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 III	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	30 000 000	-	3 518 000	26 482 000	22 964 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	-	20 000 000	17 070 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	-	30 000 000	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	-	18 810 000	-	18 810 000	18 810 000	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>212 000 000</b>	<b>68 810 000</b>	<b>57 518 000</b>	<b>223 292 000</b>	<b>165 360 000</b>	<b>57 932 000</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS</u></b>						
* BILLETS DE TRESORERIE	46 100 000	121 000 000	127 600 000	39 500 000	3 000 000	36 500 000
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>46 100 000</b>	<b>121 000 000</b>	<b>127 600 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>36 500 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>423 955 346</b>	<b>408 338 674</b>	<b>391 357 227</b>	<b>440 936 793</b>	<b>253 723 473</b>	<b>187 213 320</b>

## **NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 128 551	7 834 473
- Dépôts et cautionnements reçus	6 008 988	6 378 928
<b>Total</b>	<b>14 137 539</b>	<b>14 213 401</b>

## **NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	396 606	283 426
- Factures non parvenues	668 147	504 821
<b>Sous total</b>	<b>1 064 753</b>	<b>788 247</b>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	2 726 030	1 677 731
- Effets à payer	16 330 071	15 410 365
- Factures non parvenues	2 257 220	89 524
- Retenues de garantie	181 133	215 258
<b>Sous total</b>	<b>21 494 454</b>	<b>17 392 878</b>
<b><u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b>22 559 208</b>	<b>18 181 125</b>

## **NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES**

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Autres provisions pour risques	1 188 123	1 103 123
<b>Total des provisions</b>	<b>1 188 123</b>	<b>1 103 123</b>

## **NOTE 16 : AUTRES**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Personnel, rémunérations dues	138 186	2 585
- Personnel, provisions pour congés payés	415 144	648 848
- Personnel, autres charges à payer	516 530	469 098
- Etat, retenues sur salaires	147 957	99 432
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	496 262	417 138
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	81 936	36 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	239 857	940 043
- Etat, TVA à payer	217 973	723 912
- Etat, autres impôts et taxes à payer	9 505	33 267
- Actionnaires, dividendes à payer	14 103	12 018
- Avances sur titres immobilisés	270 000	-
- C.N.S.S	381 502	332 073
- Autres comptes créiteurs	1 256 087	641 346
- Diverses charges à payer	9 425	185 000
- Charges à payer sur contrats de portage	1 076 955	794 955
- Produits constatés d'avance	41 677	50 205
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	155 741	207 655
<b>Total</b>	<b>5 468 839</b>	<b>5 594 507</b>

## NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 décembre	
		2013	2012
- Capital social	(A)	41 500 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	4 150 000	3 500 000
- Réserve spéciale de réinvestissement		9 492 000	6 992 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A)	3 500 000	-
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	22 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155
- Résultats reportés		11 100 679	14 793 245
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>114 009 677</b>	<b>87 552 243</b>
Résultat de la période		9 269 058	11 457 434
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(D)	<b>123 278 735</b>	<b>99 009 677</b>

### Résultat par action:

Résultat de la période (1)	9 269 058	11 457 434
Nombre d'actions (2)	8 113 889	7 300 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,142

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des société commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 74.128.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	9 492 000
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	11 100 679
- Résultat de la période	9 269 058

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	<b>35 000 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>3 500 000</b>		-	<b>4 092 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>16 253 663</b>	<b>7 364 119</b>	<b>92 486 625</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 29/05/2012						2 900 000		4 464 119	(7 364 119)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(5 950 000)		(5 950 000)
Fusion absorption de la SIMT				990 155				25 463		1 015 618
Résultat au 31 décembre 2012								11 457 434		11 457 434
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	<b>35 000 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>990 155</b>		<b>6 992 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>14 793 245</b>	<b>11 457 434</b>	<b>99 009 677</b>
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000		650 000		3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013								8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013								9 269 058		9 269 058
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>41 500 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>990 155</b>	<b>3 500 000</b>	<b>9 492 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>11 100 679</b>	<b>9 269 058</b>	<b>123 278 735</b>

## **NOTE 18 : REVENUS DE LEASING**

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Intérêts conventionnels	45 362 465	42 642 804
Intérêts intercalaires	642 809	639 838
Intérêts de retard	1 509 478	1 085 809
<b>Total intérêts de crédits bail</b>	<b>47 514 752</b>	<b>44 368 451</b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(495 686)	(609 430)
. Intérêts de retard	(1 013 032)	(750 062)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	497 948	830 476
. Intérêts de retard antérieurs	533 577	272 989
<b>Variation des produits réservés</b>	<b>(477 193)</b>	<b>(256 027)</b>
<b>Total des revenus de leasing</b>	<b>47 037 559</b>	<b>44 112 424</b>

## **NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	213 585	169 749
- Commissions d'assurance	536 957	527 452
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>750 542</b>	<b>697 201</b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Intérêts des emprunts obligataires	12 334 957	11 855 763
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	6 775 700	4 772 638
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 201 205	2 484 118
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	440 058	456 932
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>22 751 920</b>	<b>19 569 451</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 225 458	847 854
- Intérêts sur opérations de financement	2 165 596	2 446 720
- Pénalités fiscales et sociales	5 391	4 401
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	282 000	300 031
- Gains de change	(25 380)	(16 994)
- Pertes de change	-	17 501
- Autres	912	445
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>3 653 977</b>	<b>3 599 958</b>
<b>Total général</b>	<b>26 405 897</b>	<b>23 169 409</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Produits des participations	3 212 023	6 580 986
- Produits des titres Immobilisés	250 610	17 698
- Revenus des autres créances immobilisées	76 870	75 154
- Produits nets sur cession de titres de placements	13 535	10 574
- Produits nets sur cessions de titres de participation	995 079	-
<b>Total</b>	<b>4 548 117</b>	<b>6 684 412</b>

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Salaires et compléments de Salaires	4 987 328	4 231 442
- Bonus	550 000	400 000
- Indemnités représentatives de frais	186 018	127 206
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	962 288	833 129
- Autres charges sociales	85 687	435 349
<b>Total</b>	<b>6 771 321</b>	<b>6 027 126</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
- Achat de matières et fournitures	86 647	97 915
<b>Total des achats</b>	<b>86 647</b>	<b>97 915</b>
- Locations	159 470	137 871
- Charges locatives et de copropriété	124 081	100 597
- Entretiens et réparations	355 177	271 412
- Primes d'assurances	59 692	64 649
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	480 832	436 334
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>1 179 252</b>	<b>1 010 863</b>
- Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	864 040	1 008 250
- Publicités, publications, relations publiques	273 266	189 679
- Déplacements, missions et réceptions	668 987	661 250
- Frais postaux et de télécommunications	322 819	349 298
- Services bancaires et assimilés	396 232	300 440
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>2 525 344</b>	<b>2 508 917</b>
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	1 314	3 486
- Autres	17 978	11 911
<b>Total des charges diverses</b>	<b>84 092</b>	<b>80 197</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	143 723	128 885
- T.C.L	112 977	163 605
- Droits d'enregistrement et de timbres	35 065	97 872
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>291 765</b>	<b>390 362</b>
<b>Total général</b>	<b>4 167 101</b>	<b>4 088 254</b>

## NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CRÉANCES RADIEES

	31 décembre	
	2013	2012
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	7 705 870	8 392 972
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 644 718)	(5 854 933)
- Créances radiées	7 133	2 311 154
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(7 133)	(2 150 159)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(160 995)
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>2 061 152</b>	<b>2 538 039</b>

## **NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES TITRES**

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	68 675	117 532
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	100 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	392 889	681 917
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 894)	-
<b>Total</b>	<b>459 670</b>	<b>899 949</b>

## **NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES**

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	570 396	531 283
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	694 429	706 082
<b>Total</b>	<b>1 264 825</b>	<b>1 237 365</b>

## **NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS**

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	69 478	60 890
- Dotations aux provisions pour risques et charges	85 000	82 391
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
<b>Total</b>	<b>140 682</b>	<b>129 485</b>

## **NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	86 184	-
- Produits sur assistance technique MLA	402 038	330 751
- Autres produits	144 191	125 057
<b>Total</b>	<b>632 413</b>	<b>455 808</b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2013	2012
Bénéfice comptable	11 697 984	13 860 217
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	8 321 912	9 436 202
- Charges financières relatives au portage MLA	282 000	300 031
- Plus Value de fusion	173 046	173 046
- Diverses charges non déductibles	107 742	148 157
- Provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	4 777 478	3 553 888
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	13 796
- Dividendes	3 110 215	5 198 017
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	4 777 478	3 553 888
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 458 673</u>	<u>18 705 840</u>
Provisions pour créances douteuses	7 705 870	8 392 972
Provisions pour dépréciation de titres cotés	461 564	799 449
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>9 291 239</u>	<u>9 513 419</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 203 125	2 500 000
<u>Base imposable</u>	<u>7 088 114</u>	<u>7 013 419</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	2 480 840	2 454 697
Impôt sur les sociétés	2 480 840	2 454 697
- Report d'impôt début de période	-	(1 002 705)
- Acomptes provisionnels payés	(2 208 831)	(287 382)
- Retenues sur placements	(10 467)	(224 567)
- Avances d'impôts sur importation	(21 685)	-
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>239 857</u>	<u>940 043</u>

## NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 décembre	
		2013	2012
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	19 359 261	21 275 326
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(22 117 285)	(19 359 261)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(7 834 473)	(6 632 235)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	8 128 551	7 834 473
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(391 367)	(184 355)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 378 928)	(6 555 331)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 008 988	6 378 928
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 917 677)	(2 729 904)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 167 333	2 917 677
- TVA collectées	+	47 304 402	43 933 873
- Loyers encaissés	+	289 284 273	270 293 049
- Intérêts de retard	+	1 509 478	1 085 809
- Créances virées en Pertes	-	(7 133)	(2 311 154)
- Encours financiers virées en pertes	+	-	419 742
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 773 108	1 684 784
- Remboursements anticipés	+	13 048 106	11 965 883
- Produits sur Cessions anticipées	+	213 585	169 749
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>		<b><u>350 150 222</u></b>	<b><u>330 187 052</u></b>

## NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2013	2012
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	17 392 878	24 957 511
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(21 494 454)	(17 392 878)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(355 280)	(1 752 568)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 816 215	355 280
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	305 694 328	270 780 415
- TVA sur Investissements	+	42 003 497	38 158 268
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>		<b><u>345 057 184</u></b>	<b><u>315 106 028</u></b>

**NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		<b>31 décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Fournisseurs d'exploitation,vances et acompte en début de période	-	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation,vances et acompte en fin de période	+	7 514	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(19 815)	(10 957)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	46 163	19 815
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(559 324)	(653 254)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	263 534	559 324
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	788 247	711 751
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(1 064 753)	(788 247)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	2 585	948
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(138 186)	(2 585)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	648 848	517 507
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(415 144)	(648 848)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	469 098	562 279
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(516 530)	(469 098)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	99 432	133 064
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(147 957)	(99 432)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	417 138	586 364
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(496 262)	(417 138)
- C.N.S.S en début de période	+	332 073	344 705
- C.N.S.S en fin de période	-	(381 502)	(332 073)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	185 000	169 929
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(9 425)	(185 000)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	794 955	702 844
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(1 076 955)	(794 955)
- TVA, payées sur biens et services	+	814 117	635 491
- Charges de personnel	+	6 771 321	6 027 126
- Autres charges d'exploitation	+	4 167 101	4 088 254
- Impôts et taxes	-	(291 765)	(390 362)
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>10 681 995</u></b>	<b><u>10 267 452</u></b>

### NOTE 33 : INTERETS PAYES

		31 décembre	
		2013	2012
- Frais d'émission d'emprunt	+	426 913	553 138
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	36 932	4 587
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(81 936)	(36 932)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	6 124 078	4 966 869
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(7 115 515)	(6 124 078)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	1 658 113	669 962
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(863 428)	(1 658 113)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	643 310	518 783
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(536 394)	(643 310)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	65 886	64 449
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(68 133)	(65 886)
- Charges financières	+	26 405 897	23 169 409
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(440 059)	(456 932)
<b>Intérêts payés</b>		<b>26 255 663</b>	<b>20 961 945</b>

### NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		31 décembre	
		2013	2012
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	940 043	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(239 857)	(940 043)
- Etat, reports d'impôts début de période	-	-	(1 002 705)
- Etat, reports d'impôts fin de période	+	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	33 267	34 430
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(9 505)	(33 267)
- TVA payées	+	4 992 725	1 904 404
- Impôts et taxes	+	291 765	390 362
- Impôts sur les bénéfices	+	2 480 840	2 454 697
<b>Impôts et taxes payés</b>		<b>8 489 278</b>	<b>2 807 878</b>

## NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31 décembre	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	2 468 473	2 385 328
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(1 792 410)	(2 468 473)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	130 982	372 759
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(124 270)	(130 982)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	430 805	534 028
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(492 665)	(430 805)
- Projet ALIOS en début de période	+	-	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(761 108)	-
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	+	-	271 523
- Compte courant SIMT en début de période	+	-	1 639 381
- Compte courant SIMT en fin de période	-	-	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	31 905	40 647
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(36 439)	(31 905)
- Compte courant MLA en début de période	+	257 761	196 871
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(257 761)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	479 249	464 422
- Comptes d'attente en fin de période	-	(445 172)	(479 249)
- Placements en titres en début de période	+	326 095	384 058
- Placements en titres en fin de période	-	(347 859)	(326 095)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(641 346)	(813 340)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 256 087	641 346
- Apport de fusion autres comptes créditeurs	-	-	(1 748 642)
- Apport de fusion liquidités	+	-	184 847
- Produits des placements	+	4 548 117	6 684 412
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(995 079)	-
- Autres produits d'exploitation	+	536 957	527 452
- Autres gains ordinaires	+	546 229	455 808
<b><u>Autres flux de trésorerie</u></b>		<b><u>5 049 074</u></b>	<b><u>8 095 629</u></b>

**NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<b>31 décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(741 196)	(441 219)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	928 886	741 196
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	476 401	475 427
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	860 081	92 745
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	-	(7 225)	-
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>1 516 947</b>	<b>868 149</b>

**NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<b>31 décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	105 473	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	86 184	-
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>191 657</b>	-

**NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<b>31 décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	2 044 910	11 530 450
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	2 500 000	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	-	(4 404 293)	(2 415 580)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+	5 510 920	4 404 293
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	202 622	(900)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	580 358	1 059 019
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</b>		<b>6 434 517</b>	<b>17 077 282</b>

## NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2013	2012
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	1 523 110	266 600
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	294 600	-
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	1 063 640	300 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	-	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	270 000	-
- Crédit sur cession de titres immobilisés en début de période	+	-	-
- Crédit sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	(365 000)	-
- Plus values sur cession de titres de participations	+	995 079	-
- Remboursements sur prêts au personnel	+	469 498	718 261
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</b>		<b>4 250 927</b>	<b>1 284 861</b>

## NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 décembre	
		2013	2012
- Dividendes et tantièmes	+	7 000 000	5 950 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	12 018	9 951
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(14 103)	(12 018)
<b>Dividendes et autres distributions</b>		<b>6 997 915</b>	<b>5 947 933</b>

## NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2013	2012
- Banques	+	410 709	5 190 925
- Caisses	+	12 245	6 635
- Banques, découverts	-	(8 507 111)	(6 471 546)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(8 084 157)</b>	<b>(1 273 986)</b>

**NOTE 42 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE**

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3	3 mois à 6	6 mois à 1	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
		mois	mois	an					
<b>ACTIFS</b>									
Liquidités et équivalents de liquidités	423								423
Créances de Leasing	20 484	38 073	56 181	103 896	260 421	68 955	6 997		555 007
Portefeuille Titres de Placement	257	257							513
Portefeuille d'Investissement	592	638	166	1 004	13 515	14 203	1 875	18 085	50 077
Immobilisations incorporelles								1 735	1 735
Immobilisations Corporelles								9 808	9 808
Autres actifs	1 170	2 059	1 633	658	873	294	95	315	7 096
<b>Total</b>	<b>22 925</b>	<b>41 027</b>	<b>57 980</b>	<b>105 558</b>	<b>274 809</b>	<b>83 452</b>	<b>8 967</b>	<b>29 943</b>	<b>624 660</b>
<b>PASSIFS</b>									
Concours bancaires	8 507								8 507
Emprunts et Dettes Rattachés	56 133	50 138	46 257	43 268	142 697	79 721	31 306		449 520
Dettes envers la Clientèle	8 461	9	296	1 271	2 740	702	639	20	14 137
Fournisseurs et comptes rattachés	8 447	14 112							22 560
Provisions								1 188	1 188
Autres	1 465	1 375	674	56	1 642	212	27	18	5 469
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				8 300				114 979	123 279
<b>Total</b>	<b>83 013</b>	<b>65 633</b>	<b>47 227</b>	<b>52 895</b>	<b>147 079</b>	<b>80 635</b>	<b>31 972</b>	<b>116 205</b>	<b>624 660</b>
<b>Position nette</b>	<b>(60 089)</b>	<b>(24 607)</b>	<b>10 752</b>	<b>52 664</b>	<b>127 730</b>	<b>2 817</b>	<b>(23 005)</b>	<b>(86 262)</b>	<b>-</b>

## **NOTE 43 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **Tunisie Factoring (TF)**

#### **Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2013 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

#### **Location du siège**

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

### **Tunisie LLD**

#### **Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2013, TL a mis en force 69 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 4 578 KDT.

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 700 KDT.

#### **Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 677 834 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 983 828 DT.

#### **Location du siège**

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

#### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2013 sont au nombre de 19.

Les charges supportées au titre de l'année 2013 s'élèvent à 179 KDT.

## **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

### **Compte courant**

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

### **Tunisie Valeurs**

#### **Commissions**

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 423 KDT en HT.

#### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 81 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 3 436 KDT, dont 934 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 806 KDT.

#### **Financement en billets de Trésorerie**

Tunisie Leasing a émis, le 11 Juillet 2013, un billet de trésorerie de 3 500 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 30 KDT.

## **TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**

#### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 31 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 2 181 KDT, dont 987 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 000 KDT.

#### **Société Dar El Jeld**

#### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 56 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 1 113 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

#### **Société Makateb El Horcheni**

#### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 1 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 KDT.

## **AMEN BANK**

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 029 183 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing s'élève à 27 244 260 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

## PGI HOLDING

### Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 KDT (HT). Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

### Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A	Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques					
		Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	DG Passif au 31-12-2013	DGA Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	228 210	-	266 661	79 000	256 543	75 000	109 800
Rémunerations brutes	200 000	-	234 000	79 000	230 000	75 000	-
Avantage en nature	28 210	-	32 661	-	26 543	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-
	228 210	-	292 197	79 000	259 979	75 000	109 800
							109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 276 DT (l'équivalent de 300 000 Dinar Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

### NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2013

#### Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 624 659 818 DT et un bénéfice net de 9 269 058 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 Avril 2014**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

1. Tunisie Leasing a réalisé, en 2013, une opération de financement sous forme d'un billet de trésorerie auprès de la société « Tunisie Valeurs » d'un montant de 3 500 000 DT, émis le 11 Juillet 2013 et échéant le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 30 120 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 1 703 020 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de cette caution accordée au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 310 949 DT.

#### B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2013, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 000 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

L'encours de ces cautions données au profit de l'Amen Bank s'élève, au 31 décembre 2013, à 974 814 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de ces cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 672 878 DT.

4. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 038 DT.

5. La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à la Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

6. La Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012.

Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

7. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détiennent en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

8. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011, une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 000 DT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

#### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2012 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en juin 2012 et Mai 2013 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intérèsement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	DG Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2013	DGA Charge de l'exercice	Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques		
						Passif au 31- 12-2013	Passif au 31- 12-2013	Passif au 31- 12-2013
Avantages à court terme	228 210	-	266 661	79 000	256 543	75 000	109 800	109 800
Rémunerations brutes	200 000	-	234 000	79 000	230 000	75 000	-	-
Avantage en nature	28 210	-	32 661	-	26 543	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-		
	228 210	-	292 197	79 000	259 979	75 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 276 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**FINOR**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mustapha MEDHIOUB**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE EURO-CYCLES SA**

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «EURO-CYCLES» publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur **Adel MADHI**.

**BILAN**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations Incorporelles		39 316,350	36 318,350
<i>Moins Amortissements</i>	<b>2</b>	-29 858,333	-22 503,152
Immobilisations Corporelles		7 531 592,204	7 541 779,486
<i>Moins Amortissements</i>	<b>2</b>	-2 946 874,349	-2 514 301,420
Immobilisations Financières		-	-
<i>Moins Provisions</i>		-	-
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>4 594 175,872</b>	<b>5 041 293,264</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 594 175,872</b>	<b>5 041 293,264</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	<b>3</b>	8 521 321,906	8 773 410,241
<i>Moins Provisions</i>	3.1	-	-
Clients et Comptes Rattachés		6 125 977,657	5 442 573,206
<i>Moins Provisions</i>	3.2	-104 866,004	-104 866,004
Autres actifs courants	3.3	552 604,571	62 420,422
Placements & autres actifs financiers		-	8 905,929
Liquidités & Equivalents de liquidités	3.4	12 206 912,342	5 799 276,091
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>27 301 950,472</b>	<b>19 981 719,885</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>31 896 126,344</b>	<b>25 023 013,149</b>

**BILAN**  
**(Exprimé en Dinars)**

		<b>Au 31 Décembre</b>	
	Notes	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	4	5 400 000,000	5 400 000,000
Réserves		549 990,000	180 000,000
Résultats reportés		4 883 877,135	2 857 440,340
Intérêts minoritaires		203,200	382,690
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>10 834 070,335</b>	<b>8 437 823,030</b>
Résultat de l'exercice		7 137 510,480	5 296 577,773
Résultat de l'exercice des minoritaires		2 465,535	1 820,509
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>17 974 046,350</b>	<b>13 736 221,312</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	5	692 182,252	934 314,932
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>692 182,252</b>	<b>934 314,932</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	6.1	2 370 353,801	1 456 302,346
Autres passifs courants	6.2	1 626 310,454	950 653,323
Concours bancaires et autres passifs financiers	6.3	9 233 233,487	7 945 521,236
<b>Total des passifs courants</b>		<b>13 229 897,742</b>	<b>10 352 476,905</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>13 922 079,994</b>	<b>11 286 791,837</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>31 896 126,344</b>	<b>25 023 013,149</b>

**Etat de Résultat  
(Exprimé en Dinars)**

	Notes	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	7.1		
Revenus		50 538 463,482	48 522 148,346
Autres produits d'exploitation		63 869,800	-
Production immobilisée		-	152 000,000
<b>Total des produits d'exploitation</b>	7.2	<b>50 602 333,282</b>	<b>48 674 148,346</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	7.2		
Variation des stocks des PF et des encours		-10 879,785	151 244,348
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-35 000 479,370	-35 061 969,770
Charges de personnel		-2 893 657,527	-2 326 698,438
Dotations aux amort. et aux provisions		-581 116,397	-831 079,518
Autres charges d'exploitation		-4 690 976,354	-4 993 153,776
<b>Total des charges d'exploitation</b>	7.2	<b>-43 177 109,433</b>	<b>-43 061 657,154</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	7.3	<b>7 425 223,849</b>	<b>5 612 491,192</b>
Charges financières nettes		-1 482 651,666	-435 924,535
Produits des placements		1 324 602,176	146 937,381
Autres gains ordinaires		148 893,622	18 306,166
Autres pertes ordinaires		-276 091,966	-43 411,922
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>7 139 976,015</b>	<b>5 298 398,282</b>
Impôt sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>7 139 976,015</b>	<b>5 298 398,282</b>
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>7 139 976,015</b>	<b>5 298 398,282</b>
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>7 139 976,015</b>	<b>5 298 398,282</b>
Intérêts minoritaires		-2 465,535	-1 820,509
<b>Résultats après intérêts minoritaires (IM)</b>	7.4	<b>7 137 510,480</b>	<b>5 296 577,773</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**(Exprimé en Dinars)**

**Au 31 Décembre**

**2013**

**2012**

**Flux de trésorerie liés à l'exploitation**

<b>Résultat net</b>	<b>7 139 976,015</b>	<b>5 298 398,282</b>
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	581 116,397	831 079,518
* Variation des :		
- stocks	315 937,358	-1 102 779,523
- créances	-683 404,451	1 524 069,849
- autres actifs	-490 184,149	663 531,238
+ fournisseurs et autres dettes	3 216 134,298	-3 761 485,124
* Plus ou moins values de cession	-64 000,000	-
* Modification comptable	-37 188,287	-

**Flux de trésorerie provenant de l'exploitation**

**9 978 387,181**

**3 452 814,240**

**Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-122 810,718	-1 076 981,080
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	90 000,000	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissements provenant des associés	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-

**Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement**

**-32 810,718**

**-1 076 981,080**

**Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

Placements	8 905,929	-8 905,929
Dividendes et autres distributions	-2 966 000,000	-3 084 000,000
Encaissements provenant des emprunts	-	650 000,000
Remboursement d'emprunts	-183 600,662	-181 719,992

**Flux de trésorerie provenant d'activités de financement**

**-3 140 694,733**

**-2 624 625,921**

Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

-

-

**6 804 881,730**

**-248 792,762**

**5 401 930,845**

**5 650 723,607**

**12 206 812,575**

**5 401 930,845**

**VARIATION DE TRESORERIE**

**Trésorerie au début de l'exercice**

**Trésorerie à la clôture de l'exercice**

## INFORMATIONS GENERALES

Le groupe « EURO-CYCLES » englobe deux sociétés :

↳ **EURO-CYCLES :** La Société mère :

**Dénomination de la Société :** EURO-CYCLES

**Forme juridique :** Société anonyme

**Secteur d'activité :** Industriel

**Date de création :** 1993

**Siège social :** Z.I KALAA-KEBIRA

**Capital social :** 5.400.000 Dinars

**Registre de commerce :** B.1119851997

**Matricule fiscal :** 44463T A M 000

↳ **TUNINDUSTRIES :** La Société filiale :

**Dénomination de la Société :** TUNINDUSTRIES

**Forme juridique :** Société à responsabilité limitée

**Secteur d'activité :** Industriel

**Date de création :** 31 décembre 2007

**Siège social :** Z.I KALAA-KEBIRA

**Capital social :** 100.000 Dinars divisé en 1000 parts sociales

**Registre de commerce :** B 276 370 2007

**Matricule fiscal :** 1020875Q A M 000

# NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

## **NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE**

### **1.1. PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2012.

### **1.2. UNITE MONETAIRE**

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

### **1.3. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 2.1 du présent rapport.

### **1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE**

Les soldes des créances et des dettes du groupe " EURO-CYCLES " arrêtés au 31 Décembre 2013, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2013, soit **1 € = 2,2669 TND et 1 \$ = 1,6461 TND**.

## **NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2013 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Immobilisations Incorporelles "Euro - Cycles"	38 966	35 968
- Immobilisations Incorporelles "Tunindustries"	350	350
- Immobilisations Corporelles "Euro - Cycles"	7 220 389	7 292 047
- Immobilisations Corporelles "Tunindustries"	311 204	249 733
<b>Total</b>	<b>7 570 909</b>	<b>7 578 098</b>

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Amortissements Immo. Incorp "Euro - Cycles"	29 529	22 289
- Amortissements Immo. Incorp "Tunindustries"	331	214
- Amortissements Immo. Corp ""Tunindustries"	2 800 380	2 413 544
- Amortissements Immo. Corp "Euro - Cycles"	146 495	100 757
<b>Total</b>	<b>2 976 734</b>	<b>2 536 804</b>

## **AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE**

Les dotations aux comptes d'amortissement arrêtées au 31 Décembre 2013 ont été calculées sur la base des taux suivants :

	<b>TAUX</b>
- Logiciel	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation arrêtée au 31 Décembre 2013 s'est élevée à 581.116 D contre 831.080 D au 31 Décembre 2012 enregistrant ainsi une baisse de 249.964 D.

### **NOTE 3 - ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2013, un solde de 27.301.950 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	8.521.322 D
- Clients et comptes rattachés	6.021.112 D
- Autres actifs courants	552.604 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	12.206.912 D
	<b><u>27.301.950 D</u></b>

#### **3.1. STOCKS**

Les valeurs en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 8.521.322 D contre 8.773.410 D au 31 Décembre 2012

Le détail se présente ainsi :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Stock "Euro - Cycles"	8 045 072	8 353 183
- Stock "Tunindustries"	541 265	484 076
- Annulation marge sur stocks	-65 015	-63 849
<b>Total</b>	<b>8 521 322</b>	<b>8 773 410</b>

#### **3.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique est passée de 5.337.707 D au 31 Décembre 2012 à 6.021.112 D au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 683.405 D (soit 12,8%).

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Clients " Euro - Cycles "	6 078 165	5 441 286
- Clients " Tunindustries"	1 381 549	1 349 562
- Annulation Clients " Tunindustries"	-1 333 736	-1 348 275
<b>Solde du compte " Clients "</b>	<b>6 125 978</b>	<b>5 442 573</b>
- Provision pour dépréciation des clients	-104 866	-104 866
<b>Total</b>	<b>6 021 112</b>	<b>5 337 707</b>

Le solde du compte " Clients " au 31 Décembre 2013 représente 11,91 % du chiffre d'affaires contre 11 % l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 43 jours en 2013 et 39 jours en 2012.

### **3.3. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants totalisent 552.605 D au 31 Décembre 2013 contre 62.420 D au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Autres actifs courants " Euro - Cycles "	543 846	59 112
- Autres actifs courants " Tunindustries"	8 758	3 308
<b>Total</b>	<b>552 604</b>	<b>62 420</b>

### **3.4. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2013 à 12.206.912 D a subi une variation positive de 6.407.636 D par rapport au 31 Décembre 2012. Le détail se présente au 31 Décembre 2013 comme suit :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Trésoreries " Euro - Cycles "	10 344 251	4 925 118
- Trésoreries " Tunindustries "	1 862 661	874 158
<b>Total</b>	<b>12 206 912</b>	<b>5 799 276</b>

## **NOTE 4 - CAPITAUX PROPRES**

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2013 un solde de 17.974.046 D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

Désignations	Solde au 31/12/2012	Variations 2012	Solde au 31/12/2013
- Capital social	5 400 000	-	5 400 000
- Réserves	180 000	369 990	549 990
- Intérêts minoritaires	383	-180	203
- Résultats reportés	2 857 440	2 026 437	4 883 877
- Résultat de l'exercice	5 296 578	1 840 932	7 137 510
- Résultat de l'exercice des minoritaires	1 821	645	2 466
<b>Total</b>	<b>13 736 222</b>	<b>4 237 824</b>	<b>17 974 046</b>

### **4.1. CAPITAL SOCIAL**

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2013 à 5.400.000 D se détaille comme suit :

	Au 31 Decembre 2013	Au 31 Decembre 2012
- Capital social " Euro - Cycles "	5 400 000	5 400 000
- Capital social " Tunindustries "	100 000	100 000
- Intérêts minoritaires	-100	-100
- Quote-part "EC" chez " Tunindustries "	-99 900	-99 900
<b>Total</b>	<b>5 400 000</b>	<b>5 400 000</b>

#### **4.2. RESERVES**

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2013 à 549.990 D se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Réserves " Euro - Cycles "	540 000	180 000
- Réserves " Tunindustries "	10 000	-
- Intérêts minoritaires	-10	-
<b>Total</b>	<b>549 990</b>	<b>180 000</b>

#### **4.3. RESULTATS REPORTES**

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2013 à 4.883.877 D se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Résultats reportés " Euro - Cycles "	2 792 770	559 032
- Résultats reportés " Tunindustries "	93 200	282 691
- Annulation du marge sur stocks	-	-
- Intérêts minoritaires	-93	-283
Dividendes à distribuer	1 998 000	2 016 000
<b>Total</b>	<b>4 883 877</b>	<b>2 857 440</b>

## NOTE 5 - EMPRUNTS

Les emprunts contractés par le groupe « Euro- Cycles » totalisant 692.182 D au 31 Décembre 2013, se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Mouvements 2013			Solde au 31/12/2013
		Ajouts	Règlements	Reclassements	
<b>Crédit AMEN BANK</b>					
- AMEN BANK <b>600.000 D</b>	304 510	-	-	-125 117	179 393
- AMEN BANK <b>650.000 D</b>	602 305	-	-	-98 682	503 623
<b>Crédit STB</b>					
- STB <b>110.000 D</b>	27 499	-	-	-18 333	9 166
<b>Total Crédit Bancaire</b>	<b>934 314</b>	-	-	<b>-242 132</b>	<b>692 182</b>

## NOTE 6 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 13.229.898 D contre 10.352.477 D au 31 Décembre 2012.

Le détail se présente ainsi :

- Fournisseurs et comptes rattachés	2.370.354 D
- Autres passifs courants	1.626.310 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>9.233.234 D</u>
	<b><u>13.229.898 D</u></b>

### 6.1. FOURNISSEURS

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 2.370.354 D au 31 Décembre 2013 contre 1.456.302 D au 31 Décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 914.051 D, (soit 62,76 %) analysée comme suit :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Fournisseurs " Euro - Cycles "	3 580 458	2 755 708
- Fournisseurs " Tunindustries"	123 632	48 869
- Annulation Fournisseurs "Euro - Cycles"	-1 333 736	-1 348 275
<b>Total</b>	<b>2 370 353</b>	<b>1 456 302</b>

Le solde du compte " Fournisseurs " au 31 Décembre 2013 représente 4,69 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2013 contre 3% l'exercice précédent, soit un crédit fournisseurs d'environ 16 jours en 2013 et 11 jours en 2012.

## **6.2. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique totalisant 1.626.310 D au 31 Décembre 2013 contre 950.653 D au 31 Décembre 2012 reprend les postes suivants :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Autres passifs courants " Euro - Cycles "	1 417 920	826 857
- Autres passifs courants " Tunindustries"	208 390	123 796
<b>Total</b>	<b>1 626 310</b>	<b>950 653</b>

## **6.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 9.233.233 D au 31 Décembre 2013 contre 7.945.521 D au 31 Décembre 2012, enregistrant ainsi une variation positive de 1.287.712 D, soit 16,20 %. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Autres passifs financiers " Euro - Cycles "	8 274 928	7 412 293
- Autres passifs financiers " Tunindustries"	958 205	484 350
- Concours bancaires " Euro - Cycles "	100	48 878
<b>Total</b>	<b>9 233 233</b>	<b>7 945 521</b>

## **NOTE 7 - ETAT DE RESULTAT**

L'analyse comparative des états de résultat à la date du 31 Décembre 2013 et 2012 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 31 Décembre 2013		Au 31 Décembre 2012		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>50 602 333</b>	<b>100,13</b>	<b>48 674 148</b>	<b>100,31</b>	<b>1 928 185</b>	<b>3,96</b>
Revenus	50 538 463	100,00	48 522 148	100,00	2 016 315	4,16
Autres produits d'exploitation	63 870	0,13	-	-	63 870	-
Production immobilisée	-	-	152 000	0,31	-152 000	100,00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-43 177 109</b>	<b>85,43</b>	<b>-43 061 657</b>	<b>88,75</b>	<b>115 452</b>	<b>0,27</b>
Variation des stocks des P.F. et des encours	-10 880	0,02	151 244	-	10 880	7,19
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-35 000 479	69,26	-35 061 970	72,26	-61 491	0,18
Charges de personnel	-2 893 658	5,73	-2 326 698	4,80	566 960	24,37
Dotation aux amort. et aux provisions	-581 116	1,15	-831 079	1,71	-249 963	30,08
Autres charges d'exploitation	-4 690 976	9,28	-4 993 154	10,29	-302 178	6,05
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 425 224</b>	<b>14,69</b>	<b>5 612 491</b>	<b>11,57</b>	<b>1 812 733</b>	<b>32,30</b>
Charges financières nettes	-1 482 652	2,93	-435 924	0,90	1 046 728	240,12
Produits financiers nets	1 324 602	2,62	146 937	0,30	1 177 665	801,48
Autres gains ordinaires	148 894	0,29	18 306	0,04	130 588	713,36
Autres pertes ordinaires	-276 092	0,55	-43 412	0,09	-232 680	535,98
<b>Résultat des activités ord. avant impôt</b>	<b>7 139 976</b>	<b>14,13</b>	<b>5 298 398</b>	<b>10,92</b>	<b>1 841 578</b>	<b>34,76</b>
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat des activités ord. après impôt</b>	<b>7 139 976</b>	<b>14,13</b>	<b>5 298 398</b>	<b>10,92</b>	<b>1 841 578</b>	<b>34,76</b>
Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>7 139 976</b>	<b>14,13</b>	<b>5 298 398</b>	<b>10,92</b>	<b>1 841 578</b>	<b>34,76</b>
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>7 139 976</b>	<b>14,13</b>	<b>5 298 398</b>	<b>10,92</b>	<b>1 841 578</b>	<b>34,76</b>
Intérêts minoritaires	-2 466	-	-1 820	-	-	-
<b>Résultat après intérêts minoritaires</b>	<b>7 137 510</b>	<b>16,53</b>	<b>5 296 578</b>	<b>12,30</b>	<b>1 840 932</b>	<b>34,76</b>

## **7.1. PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation du groupe « EURO-CYCLES » sont passés de 48.674.148 D au 31 Décembre 2012 à 50.602.333 D au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 1.928.185 D.

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Ventes " Euro - Cycles "	50 357 838	48 520 861
- Ventes " Tunindustries"	9 392 147	5 293 183
- Annulation ventes " Tunindustries "	-9 211 522	-5 291 896
- Autres produits d'exploitation	63 870	-
- Production immobilisée	-	152 000
<b>Total</b>	<b>50 602 333</b>	<b>48 674 148</b>

## **7.2. CHARGES D'EXPLOITATION**

Les charges d'exploitation totalisent 43.177.109 D au 31 Décembre 2013 contre 43.061.657 D au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 115.452 D représentants 0,27 %.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 85,43 % au 31 Décembre 2013, contre 88,75 % au 31 Décembre 2012.

## **7.3. RESULTAT D'EXPLOITATION**

Le résultat d'exploitation est passé de 5.612.491 D au 31 Décembre 2012 à 7.425.224 D au 31 Décembre 2013, enregistrant une variation positive de 1.812.733 D.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2013 un solde compensé de -285.248 D, détaillé comme suit :

-Charges financières nettes	-1.482.652 D
- Produits financiers nets	1.324.602 D
-Autres gains ordinaires	148.894 D
-Autres pertes ordinaires	<u>-276.092 D</u>
	<b><u>-285.248 D</u></b>

## **7.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE**

Compte tenu des éléments hors exploitation et des intérêts minoritaires, le bénéfice net de l'exercice 2013 s'élève à 7.137.510 D contre 5.296.578 D au 31 Décembre 2012, soit une évolution de 1.840.932 D.

## **NOTE 8 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Au 31 Décembre 2013, la trésorerie nette dégagée du groupe « EURO-CYCLES » a atteint 12.206.812 D contre 5.401.931 D au 31 Décembre 2012, dégageant ainsi une variation positive de trésorerie de 6.804.881 D.

Le détail se ventile comme suit :

	<b>Au 31 Décembre 2013</b>	<b>Au 31 Décembre 2012</b>
- Liquidités et équivalents de liquidités "EURO-CYCLES"	10 344 151	4 527 773
- Liquidités et équivalents de liquidités "TUNINDUSTRIES"	1 862 661	874 158
<b>Total</b>	<b>12 206 812</b>	<b>5 401 931</b>

La trésorerie nette a enregistré une variation positive de 6.804.881 D, se détaillant comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation 9.978.387 D
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement -32.811 D
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement -3.140.695 D

**Variation de la trésorerie** **6.804.881 D**

### **8.1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

Ces flux dégageant, au 31 Décembre 2013, un solde de 9.978.387 D contre 3.452.813 D à la clôture de l'exercice 2012 dont le détail est le suivant :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Résultat net "EURO - CYCLES"	6 737 456	5 557 738
- Résultat net "TUNINDUSTRIES"	2 465 535	1 820 509
- Annulation part de groupe dans la résultat "TUNINDUSTRIES"	-2 063 015	-2 079 849
- Amortissement & provisions "EURO - CYCLES"	535 262	793 629
- Amortissement & provisions "TUNINDUSTRIES"	45 854	37 451
- Variations des Stocks "EURO - CYCLES"	308 111	-921 375
- Variations des Stocks "TUNINDUSTRIES"	-57 189	-245 254
- Annulation marge sur stocks	65 015	63 849
- Variations des créances "EURO - CYCLES"	-636 879	1 146 548
- Variations des créances "TUNINDUSTRIES"	-31 986	569 419
- Annulation variation du client "TUNINDUSTRIES"	-14 539	-191 897
- Variations des autres actifs "EURO - CYCLES"	-484 733	662 499
- Variations des autres actifs "TUNINDUSTRIES"	-5 451	901 032
- Annulation du prêt inter groupe	-	-900 000
- Variations des fournisseurs et autres dettes "EURO - CYCLES"	2 568 384	-4 152 461
- Variations des fournisseurs et autres dettes "TUNINDUSTRIES"	633 212	-700 921
- Annulation variation du fournisseur "EURO - CYCLES"	14 539	1 091 897
- Plus ou moins values de cession	-64 000	-
- Produits ordinaires liés à une modification comptable	-37 188	-
<b>Total</b>	<b>9 978 387</b>	<b>3 452 813</b>

## **8.2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Au 31 Décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -32.811 D et se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles "EURO - CYCLES"	-61 340	-1 076 141
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles "TUNINDUSTRIES"	-61 471	-840
- Encaissements suite de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles "EURO - CYCLES"	90 000	-
<b>Total</b>	<b>-32 811</b>	<b>-1 076 981</b>

## **8.3. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de -3.140.695 D détaillé ainsi:

	Au 31 Décembre 2013	Au 31 Décembre 2012
- Placements "EURO - CYCLES"	8 906	-8 906
- Remboursement des dividendes "EURO - CYCLES"	-2 964 000	-3 100 000
- Remboursement des dividendes "TUNINDUSTRIES"	-2 000 000	-2 000 000
- Dividendes distribués inter groupe	1 998 000	2 016 000
- Encaissements provenant des emprunts "EURO - CYCLES"	-	650 000
- Remboursement des emprunts à moyen terme "EURO - CYCLES"	-183 601	-181 720
<b>Total</b>	<b>-3 140 695</b>	<b>-2 624 626</b>

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société **EURO-CYCLES** et sa filiale, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

### **1. Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés**

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 31.896.126 D et un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 7.137.510 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit.

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Opinion sur les états financiers consolidés**

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société « **EURO CYCLES** » et sa filiale « **TUNINDUSTRIES** » au 31 Décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4. Vérifications et Informations Spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis, le : 18 AVRIL 201

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Adel MADHI**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**TUNISIE LEASING**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mr Mustapha MEDHIOUB.

**BILAN CONSOLIDÉ AU 31 Décembre 2013**  
(exprimé en dinars)

	31 décembre		Notes	31 décembre		
	2013	2012		2013	2012	
<b>ACTIFS</b>						
<b>Liquidités et équivalent de liquidités</b>						
	5	<u>16 105 973</u>	<u>17 999 895</u>			
<b>Créance sur la clientèle</b>						
Créances de leasing : encours financier	749 425 052	675 327 367				
Moins : provisions	(18 862 170)	(17 519 124)				
	6	<u>730 562 882</u>	<u>657 808 243</u>			
Créances de leasing : Impayés	26 130 663	23 095 516				
Moins : provisions	(16 359 143)	(13 539 338)				
	7	<u>9 771 520</u>	<u>9 556 178</u>			
Intérêts constatés d'avance	(5 350 968)	(4 826 102)				
<b>Total des créances sur la clientèle</b>	<u>734 983 434</u>	<u>662 538 318</u>				
Acheteurs factorés	119 422 099	115 214 380				
Moins : provisions	(4 184 646)	(3 231 722)				
	8	<u>115 237 453</u>	<u>111 982 658</u>			
<b>Portefeuille titres de placement</b>	<u>2 039 036</u>	<u>2 829 011</u>				
<b>Portefeuille d'investissement</b>						
Titres mis en équivalence	9 509 669	8 550 033				
Autres immobilisations financières	27 512 065	24 777 719				
Moins : provisions	(1 287 693)	(894 803)				
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<u>9</u>	<u>35 734 041</u>	<u>32 432 949</u>			
<b>Valeurs immobilisées</b>						
Immobilisations incorporelles	13 352 322	12 243 335				
Moins : amortissements	(7 594 975)	(5 568 294)				
	10	<u>5 757 347</u>	<u>6 675 042</u>			
Immobilisations corporelles	43 244 899	37 722 327				
Moins : amortissements	(14 490 942)	(12 935 873)				
	11	<u>28 753 957</u>	<u>24 786 454</u>			
<b>Total des valeurs immobilisées</b>	<u>34 511 304</u>	<u>31 461 495</u>				
<b>Actifs d'impôts différés</b>	12	987 002	1 187 993			
<b>Autres actifs</b>	13	<u>18 339 916</u>	<u>12 731 866</u>			
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<u>957 938 159</u>	<u>873 164 186</u>				
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>						
<b>PASSIFS</b>						
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>						
Concours bancaires	22 555 920	21 397 160				
Emprunts et dettes rattachées	14	588 200 122	550 672 739			
		<u>610 756 042</u>	<u>572 069 899</u>			
<b>Autres Passifs</b>						
Fournisseurs et comptes rattachés	29 226 304	18 966 606				
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	37 208 864	36 534 200			
Provisions pour passifs et charges	15	4 754 849	2 135 673			
Passifs impôts différés	12	1 428 311	1 311 755			
Dettes envers la clientèle	16	21 548 774	23 519 279			
Autres passifs	17	19 332 930	23 823 348			
		<u>113 500 032</u>	<u>106 290 861</u>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	41 500 000	35 000 000				
Réserves consolidées	93 187 751	71 347 515				
		<u>134 687 751</u>	<u>106 347 515</u>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>						
	18	<u>149 343 669</u>	<u>118 208 424</u>			
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>						
	19	84 338 416	76 595 003			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>						
		<u>233 682 085</u>	<u>194 803 427</u>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>						
		<u>957 938 159</u>	<u>873 164 186</u>			

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2013**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>83 875 828</b>	<b>60 761 543</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	75 822 228	54 921 543
Engagements sur titres	8 053 600	5 840 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>136 858 757</b>	<b>126 579 130</b>
Garanties reçues	20 711 109	23 107 791
Intérêts à échoir sur contrats actifs	116 147 648	103 471 339
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>59 550 203</b>	<b>54 713 727</b>
Emprunts extérieurs	59 550 203	54 713 727

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 DECEMBRE 2013**  
**(exprimé en dinars)**

	Notes	<b>31 décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
Revenu de crédit bail	20	78 878 348	71 773 688
Revenu du factoring	21	12 228 975	10 070 453
Revenu des opérations de location longue durée		8 559 577	6 896 810
Autres produits d'exploitation		575 045	991 107
<b>Total des Produits d'exploitations</b>		<b>100 241 945</b>	<b>89 732 058</b>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>	22	(35 451 766)	(30 044 094)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>		1 629 123	369 667
<b>PRODUIT NET</b>		<b>66 419 302</b>	<b>60 057 631</b>
Charges de personnel		(12 841 964)	(11 592 469)
Autres charges d'exploitation		(12 699 374)	(10 889 819)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(4 503 740)	(4 220 936)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 689 849)	(5 041 739)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(3 001 078)	(1 150 890)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>26 683 297</b>	<b>27 161 778</b>
Autres gains ordinaires		784 307	204 997
Autres pertes ordinaires		(147 747)	(1 510)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREGES</b>		<b>27 319 857</b>	<b>27 365 265</b>
Impôts différés		(334 988)	64 034
Impôts exigibles		(8 124 795)	(7 914 100)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREGES</b>		<b>18 860 074</b>	<b>19 515 199</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	3 278 117	1 263 526
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>22 138 191</b>	<b>20 778 724</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(7 482 273)	(8 917 815)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>14 655 918</b>	<b>11 860 909</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,806</b>	<b>1,625</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

31 décembre  
2013                    2012

**Flux de trésorerie liés à l'exploitation**

Encaissements reçus des clients	541 359 023	496 555 918
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(492 089 576)	(455 081 388)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	323 082 716	315 406 721
Financements des adhérents	(313 836 348)	(311 739 712)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(14 829 163)	(14 234 077)
Intérêts payés	(34 807 124)	(25 026 159)
Impôts et taxes payés	(37 919 244)	(28 745 578)
Autres flux de trésorerie	(4 418 124)	4 080 939
 Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	 (33 457 840)	 (18 783 336)

**Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 404 165)	(9 265 854)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 125 402	1 912 634
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 434 517)	(17 077 282)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	4 530 927	1 344 229
 Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	 (12 182 353)	 (23 086 273)

**Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

Encaissements suite à l'émission d'action	22 000 000	-
Dividendes et autres distributions	(14 652 017)	(10 120 459)
Encaissements provenant des emprunts	341 717 899	255 860 776
Remboursement d'emprunts	(299 029 540)	(206 440 732)
Flux liés au financement à court terme	(7 758 157)	20 466 510
 Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	 42 278 185	 59 766 095

**Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités**

309 326                    10 448

**Variation de trésorerie**

**(3 052 682)                    17 906 934**

Trésorerie au début de l'exercice	(3 397 265)	(21 304 199)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

## NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

### 1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « TLG » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2013, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2013 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

### ■ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenus quasi-totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

## 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR													48 409	4,84%						
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Autres																				
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

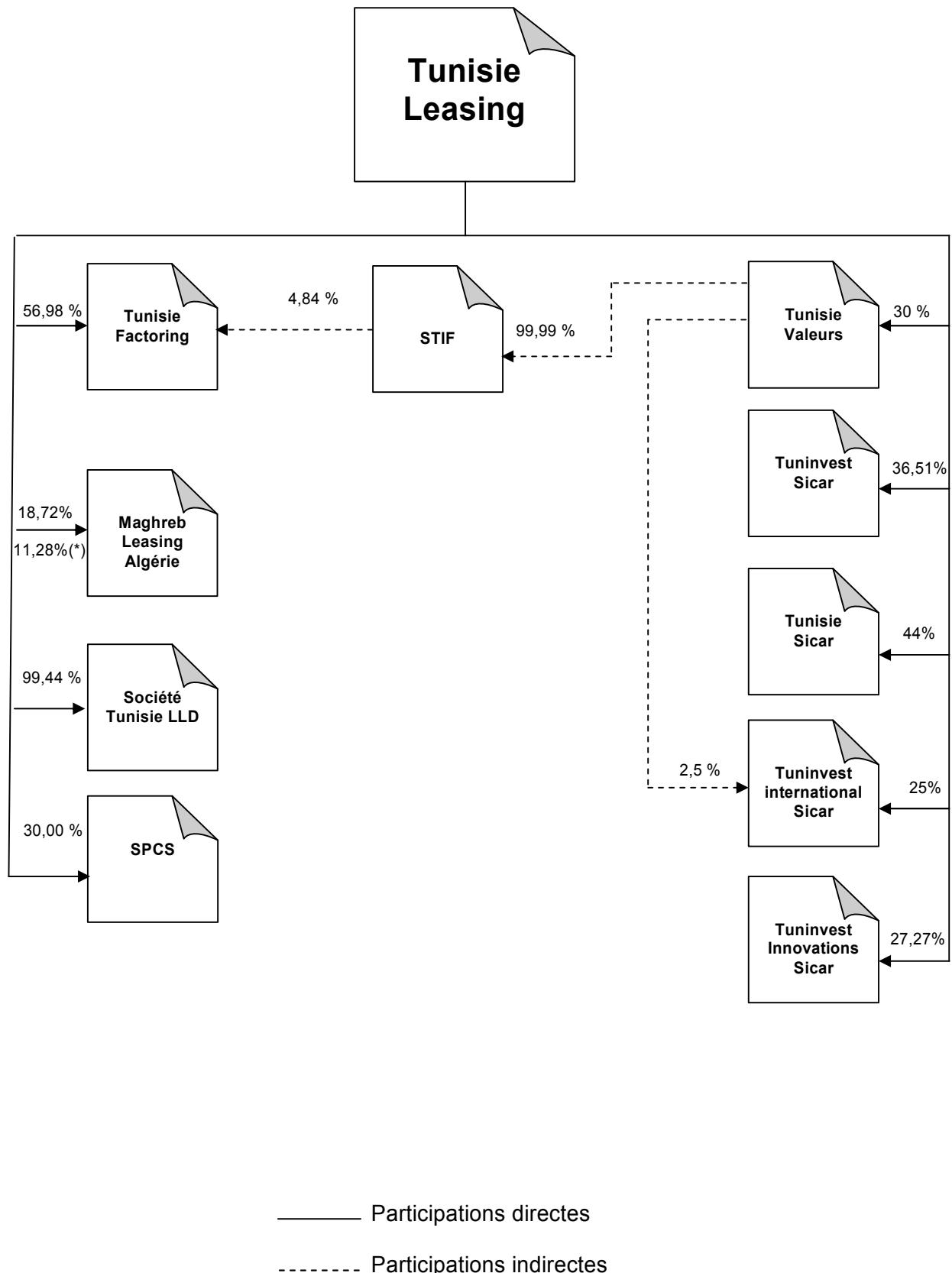
**Tableau 2**

**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2013**

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		0,75%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*) 11,28%	30,00%
Tunisie Valeurs																	30,00%				
Tunisie SICAR																					
Tuninvest SICAR																					
Tuninvest International SICAR																					
Tunisie Factoring																					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																					
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																					
Autres																					
Total	30,00%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,75%	27,27%	0,00%	56,98%	1,45%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%	
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%		

(\*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
AU 31 Décembre 2013**



(\*) A Travers des contrats de portage

## **NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 : Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Degré de contrôle</b>	<b>Méthode retenue</b>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détient une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

### **2.2 : Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

### **2.3 : Modalités de consolidation**

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitements des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

#### ▪ ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

#### **2.4 : Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

#### **2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

##### ▪ ***Homogénéisation des méthodes comptables***

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

##### ▪ ***Elimination des soldes et transactions intra-groupe***

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

### **NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

### **NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

#### **4.1 : Base de préparation des états financiers**

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

#### **4.2 : Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

#### **4.3 : Portefeuille titres**

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

#### **4.4 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)**

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

#### **4.6 : Politique de provisions**

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

#### **4.6.1 : Provision à caractère individuel**

##### **Société mère (Tunisie Leasing)**

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

##### **Filiale (Maghreb Leasing Algérie)**

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

##### Taux de provision

Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

##### **Filiale (Tunisie Factoring)**

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

#### 4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### 4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

#### **4.8 : Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### **4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée**

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créiteur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31-déc</u>	
	2013	2012
-Banques	16 092 558	17 990 650
-Caisses	13 415	9 245
<u>Total général</u>	<u>16 105 973</u>	<u>17 999 895</u>

## NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	2013	2012
- Crédits de leasing (encours financiers)	737 349 852	666 760 108
- Crédits échues (valeurs résiduelles échus)	624 580	720 681
- Crédits en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	11 450 620	7 846 578
<u>Total brut</u>	<u>749 425 052</u>	<u>675 327 367</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 985 607)	(14 568 160)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 869 975)	(2 930 461)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 862 170)</u>	<u>(17 519 124)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	<u>730 562 882</u>	<u>657 808 243</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	2013	2012
Paiements minimaux sur contrats actifs	830 923 447	753 636 697
A recevoir dans moins d'1 an	354 469 631	314 042 154
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	466 382 740	429 024 948
A recevoir dans plus de 5 ans	10 071 075	10 569 595
Produits financiers non acquis	116 147 648	103 471 339
Encours contrats actifs (1)	714 775 798	650 165 357
A recevoir dans moins d'1 an	292 735 998	263 437 529
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	412 805 176	377 158 796
A recevoir dans plus de 5 ans	9 234 624	9 569 032
Crédits en cours (2)	11 450 620	7 846 578
Crédits échues (3)	624 580	720 681
Contrats suspendus (contentieux) (4)	22 574 054	16 594 751
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>749 425 052</b>	<b>675 327 367</b>

## NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	2013	2012
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	12 764 410	12 601 117
- Intérêts de retard à facturer	50 000	80 000
	<u>12 814 410</u>	<u>12 681 117</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 054 596)	(1 635 738)
- Produits réservés	(1 109 991)	(1 181 161)
	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net</u>
	<u>9 649 823</u>	<u>9 864 218</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	13 167 695	10 265 841
- Créances radiées	148 558	148 558
	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net</u>
	<u>13 316 253</u>	<u>10 414 399</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 697 270)	(8 773 518)
- Produits réservés	(2 345 537)	(1 787 044)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
	<u>Montant net</u>	<u>(294 721)</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(3 191)	(13 319)
	<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>9 771 520</u>
	<u>9 556 178</u>	

## NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2013, comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	2013	2012
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	109 417 115	106 261 384
Comptes des acheteurs export	4 024 241	3 697 505
Comptes des acheteurs import	5 980 742	5 255 491
	<u>Sous total</u>	<u>(A)</u>
	<u>119 422 099</u>	<u>115 214 380</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 738 569)	(2 838 658)
Provisions collectives sur compte adhérents	(424 144)	(389 464)
Provisions sur compte acheteurs	(21 933)	(3 600)
	<u>Montant net</u>	<u>115 237 453</u>
	<u>111 982 658</u>	
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	454 084	485 863
Fonds de garantie	12 059 854	11 287 812
Compte import	5 980 742	5 255 491
Disponible	18 714 184	19 505 033
	<u>Sous total</u>	<u>(B)</u>
	<u>37 208 864</u>	<u>36 534 199</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>(A) - (B)</u>	<u>82 213 235</u>
	<u>78 680 180</u>	

## NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Titres mis en équivalence	9 509 669	8 550 033
Titres immobilisés	32 036 211	27 845 411
Prêts au personnel	1 631 724	1 624 406
Échéances à moins d'un an préts au personnel	355 792	281 647
Dépôts et cautionnements versés	231 938	26 257
 <u>Total brut</u>	<u>43 765 334</u>	<u>38 327 754</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(5 000 000)
 <u>Montant libéré</u>	<u>37 021 734</u>	<u>33 327 754</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(875 327)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes préts au personnel	(1 596)	(1 596)
 <u>Total net</u>	<u>35 734 041</u>	<u>32 432 949</u>

## NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût</u>	<u>Ecart</u>	<u>Quote-part</u>	<u>Quote-part</u>	<u>Valeur des titres</u>	<u>% détenu</u>
	d' <u>acquisition</u>	d' <u>acquisition</u>	dans les réserves	dans les résultats	mis en équivalence	
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(35 033)	354 697	56 066	896 814	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(56 209)	314 563	478 344	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 473 354	927 135	5 438 940	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	376 838	6 085	511 673	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	73 270	1 974 268	2 183 898	27,27%
	4 044 635	(35 033)	2 221 950	3 278 117	9 509 669	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- STIF	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	48 085	10	480 850			2009/2010/2013	
- M.B.G	15 000	100	1 500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	19	61 605			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	1 668	100	166 800			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		1 074 806	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	1 743 600		2013	
			32 036 211	6 743 600	1 268 216		

(\*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**  
(Exprimés en dinars)

**NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	10 594 399	935 052	-	-	11 529 451	5 502 683	2 021 384	-	7 524 067	4 005 384
Logiciels (en cours)		1 406 141	173 935	-	-	1 580 076	-	-	-	-	1 580 076
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	242 795	65 611	5 297	-	70 908	171 887
<b>TOTAUX</b>		<b>12 243 335</b>	<b>1 108 987</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 352 322</b>	<b>5 568 294</b>	<b>2 026 681</b>	<b>-</b>	<b>7 594 975</b>	<b>5 757 347</b>

**NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 193 718	8 328	116 525	-	6 318 571	1 264 555	473 019	-	1 737 574	4 580 997
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	20 345 959	9 787 727	-	5 635 414	24 498 272	5 907 499	3 611 585	3 087 524	6 431 560	18 066 711
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 948 721	122 040	-	-	2 070 761	895 019	91 329	-	986 348	1 084 413
Matériel informatique	15% et 33%	2 666 464	212 277	-	-	2 878 741	2 297 023	204 836	-	2 501 859	376 882
Installations générales	10% et 15%	4 493 837	824 837	-	-	5 318 674	2 541 107	261 824	-	2 802 931	2 515 743
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		899 900	210 002	(123 750)	-	986 152	-	-	-	-	986 152
<b>TOTAUX</b>		<b>37 722 327</b>	<b>11 165 211</b>	<b>(7 225)</b>	<b>5 635 414</b>	<b>43 244 899</b>	<b>12 935 873</b>	<b>4 642 593</b>	<b>3 087 524</b>	<b>14 490 942</b>	<b>28 753 957</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 167 019)	(1 215 234)
- Passif d'impôt différé, MLA	(261 292)	(96 521)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 428 311)</u>	<u>(1 311 755)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	329 569	270 364
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	411 129	622 508
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	246 304	295 121
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>987 002</u>	<u>1 187 993</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(441 309)</u>	<u>(123 762)</u>

## NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Stocks	887 368	830 725
- Clients autres sociétés du groupe	414 428	458 693
- Fournisseurs, avances	2 459 925	869 973
- Avances et acomptes au personnel	156 806	156 904
- Crédit d'impôt	7 004 326	5 689 675
- Autres comptes débiteurs	2 350 755	1 172 873
- Produits à recevoir des tiers	1 780 016	892 292
- Produits à recevoir sur contrats de portages	251 675	224 717
- Charges constatées d'avance	1 109 604	1 028 563
- Frais d'émission des emprunts à long terme	2 455 230	1 941 621
<u>Total brut</u>	<u>18 870 133</u>	<u>13 266 036</u>

A déduire

- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(19 001)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(171 322)	(161 479)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(295 733)	(314 054)
<u>Total net</u>	<u>18 339 916</u>	<u>12 731 866</u>

## **NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<b>31-Déc</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	161 353 672	130 444 480
- Banques étrangères	111 335 182	107 271 936
- Emprunts obligataires	223 292 000	212 000 000
- Crédit à court terme UTB	199 076	180 083
- Crédit à court terme BTE	2 866 824	2 638 932
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	-	3 000 000
- Billets de trésorerie	64 250 000	70 000 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	2 943 693	4 050 320
<b>Total emprunts</b>	<b>577 240 446</b>	<b>540 585 751</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 442 693	2 043 511
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 256 381	1 058 559
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	68 133	65 886
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	1 076 955	794 955
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>10 959 677</b>	<b>10 086 989</b>
<b>Total</b>	<b>588 200 122</b>	<b>550 672 739</b>

## NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>						
* AL BARAKA BANK	<u>130 444 480</u>	<u>235 583 828</u>	<u>204 674 636</u>	<u>161 353 672</u>	<u>64 926 023</u>	<u>96 427 649</u>
* A.B.C TUNISIE	19 000 000	86 000 000	80 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/2	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
CITIBANK	14 000 000	41 000 000	46 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* ATTIJARI BANK 2009	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2009/2	3 500 000	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BIAT 2010	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	5 833 334	-	3 333 334	2 500 000	-	2 500 000
* BIAT 2013/1	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	-	5 000 000	1 250 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* BTK 2013	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* AMEN BANK (SIMT)	65 334	-	65 334	-	-	-
* AMEN BANK 2011	13 916 244	-	13 916 244	-	-	-
* AMEN BANK 2012	11 545 227	-	9 948 070	1 597 157	-	1 597 157
* AMEN BANK 2013/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	-	15 000 000	937 500	14 062 500	10 312 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	-	11 584 603	-	11 584 603	5 792 302	5 792 301
* BNP (MLA)	13 116 444	-	4 167 333	8 949 111	4 067 778	4 881 333
* CITIBANK (MLA)	2 001 515	8 349 225	5 414 124	4 936 616	-	4 936 616
* AL BARAKA BANK(MLA)	14 123 348	5 230 000	4 541 324	14 812 024	7 877 711	6 934 313
* AMEN BANK ( factoring)	4 500 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
* BTE ( factoring)	-	7 000 000	-	7 000 000	4 825 241	2 174 759
* AMEN BANK 2012-I ( LLD)	423 233	-	161 959	261 274	89 632	171 642
* AMEN BANK 2012-II ( LLD)	945 417	-	231 876	713 541	467 458	246 083
* AMEN BANK 2013-III ( LLD)	-	2 000 000	296 981	1 703 019	1 231 811	471 208
* A.T.B 2012-I (LLD)	474 384	-	158 072	316 312	148 309	168 003
* A.T.B 2012-II (LLD)	500 000	-	143 434	356 566	190 862	165 704
* A.T.B 2013-I (LLD)	-	420 000	109 051	310 949	172 419	138 530
<b>BANQUES ETRANGERES</b>						
* BEI (credit participatif)	<u>107 271 936</u>	<u>37 324 071</u>	<u>33 260 825</u>	<u>111 335 182</u>	<u>67 285 006</u>	<u>44 050 176</u>
* B.E.I	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	1 968 201	-	1 105 389	862 812	196 410	666 402
* B.E.I	7 573 763	-	3 732 892	3 840 871	-	3 840 871
* B.E.I	6 778 312	-	2 668 138	4 110 174	1 384 659	2 725 515
* B.E.I	1 475 531	-	582 052	893 479	300 580	592 899
* B.E.I	5 917 315	-	1 929 791	3 987 524	2 015 320	1 972 204
* B.E.I	1 767 393	-	575 855	1 191 538	602 507	589 031
* B.E.I	1 673 667	-	292 874	1 380 793	1 082 939	297 854
* B.E.I	1 879 352	-	277 159	1 602 193	1 320 779	281 414
* B.E.I	1 879 888	-	277 154	1 602 734	1 321 295	281 439
* B.E.I	24 437 941	-	3 347 441	21 090 500	17 696 267	3 394 233
* PROPARCO	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	-	-	7 989 445	7 989 445	-
* BAD	-	5 944 071	-	5 944 071	5 944 071	-
* BEI (MLA)	1 907 197	-	1 907 197	-	-	-
* HSBC	9 109 203	-	2 181 666	6 927 537	2 094 310	4 833 227
* FRANSABANK	8 430 611	-	2 882 300	5 548 311	1 923 880	3 624 431
* ABC	16 329 718	10 460 000	6 334 198	20 455 520	10 183 966	10 271 554
* TRUST BANK	-	20 920 000	1 166 719	19 753 281	13 074 179	6 679 102
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>237 716 416</b>	<b>272 907 899</b>	<b>237 935 461</b>	<b>272 688 854</b>	<b>132 211 029</b>	<b>140 477 825</b>

**NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						
* Emprunt obligataire 2007 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 III	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	30 000 000	-	3 518 000	26 482 000	22 964 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	-	20 000 000	17 070 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	-	30 000 000	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	-	18 810 000	-	18 810 000	18 810 000	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>212 000 000</b>	<b>68 810 000</b>	<b>57 518 000</b>	<b>223 292 000</b>	<b>165 360 000</b>	<b>57 932 000</b>

## **NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES**

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 188 123	1 103 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 259 250	1 032 550
- Provisions pour risques divers, MLA	2 307 476	-
 <u>Total général</u>	 <u>4 754 849</u>	 <u>2 135 673</u>

## **NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	15 539 786	17 140 351
- Dépôts et cautionnements reçus	6 008 988	6 378 928
 <u>Total général</u>	 <u>21 548 774</u>	 <u>23 519 279</u>

## **NOTE 17 : AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Personnel, remunerations dues	797 992	582 993
- Personnel, provisions pour congés payés	897 942	1 317 724
- Personnel, autres charges à payer	743 150	1 204 551
- Fonds social	245 314	265 076
- Etat, retenues sur salaires	232 657	280 471
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	550 836	442 031
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	81 936	36 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 906 302	5 433 647
- Etat, TVA à payer	2 769 171	2 528 764
- Etat, autres impôts et taxes à payer	41 601	60 060
- Actionnaires, dividendes à payer	31 603	3 791 017
- Avance sur titres immobilisés	270 000	-
- Associés, opérations sur le capital	-	750 000
- C.N.S.S	673 606	743 545
- Autres comptes créditeurs	4 884 874	2 424 954
- Diverses charges à payer	2 045 703	3 816 661
- Produits constatés d'avance	160 244	144 923
 <u>Total</u>	 <u>19 332 930</u>	 <u>23 823 348</u>

## NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc</u>	
		2013	2012
- Capital social	(A)	41 500 000	35 000 000
- Réserve légale		4 150 000	3 500 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	22 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		9 492 000	6 992 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	3 500 000	-
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecarts de conversion		3 518 305	1 966 036
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 221 950	2 218 564
- Dividendes reçus des filiales		3 037 008	6 489 709
- Résultats reportés		22 879 363	22 792 081
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>134 687 751</b>	<b>106 347 515</b>
- Résultat net des sociétés intégrées		18 860 074	19 515 198
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	3 278 117	1 263 526
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(7 482 273)	(8 917 815)
<b>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</b>		<b>14 655 918</b>	<b>11 860 909</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(C)	<b>149 343 669</b>	<b>118 208 424</b>
Nombre d'actions (2)	(D)	8 113 889	7 300 000
Résultat par action		(1) / (2)	1,806
			1,625

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2013**

(exprimé en dinars)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserve spéciale de reinvestissement</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserves affectée à l'augmentation du capital</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence</b>	<b>Dividendes reçus des filiales</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>4 092 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>-</b>	<b>4 889 125</b>	<b>1 689 981</b>	<b>3 315 045</b>	<b>3 934 004</b>	<b>23 650 362</b>	<b>9 526 719</b>	<b>112 097 236</b>
Effets ajustements résultats filiales									(665)			(665)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012								(4 044 651)	4 497 277		(3 352 626)	-
Affectations des résultats des filiales								2 765 287	4 430 176		(6 174 093)	(75 111)
Dividendes reçus des filiales intégrées								3 835 069	(3 835 069)			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(5 950 000)	(5 950 000)			(5 950 000)
Ecarts de conversion											276 055	
Résultat consolidé au 31 décembre 2012										11 860 909	11 860 909	
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>6 992 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>-</b>	<b>4 889 125</b>	<b>1 966 036</b>	<b>2 218 564</b>	<b>6 489 709</b>	<b>22 792 081</b>	<b>11 860 909</b>	<b>118 208 424</b>
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012												22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012												-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013												(72 942)
Affectations des résultats des filiales												-
Dividendes reçus des filiales intégrées												(7 000 000)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012												1 552 269
Ecarts de conversion												14 655 918
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013												14 655 918
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>41 500 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>9 492 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>4 889 125</b>	<b>3 518 305</b>	<b>2 221 950</b>	<b>3 037 008</b>	<b>22 879 363</b>	<b>14 655 918</b>	<b>149 343 669</b>

## NOTE 19 : INTERETS MINORAIRES

Les intérêts minoraires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	2013	2012
Intérêts minoraires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175
- Dans les réserves	3 314 373	2 903 485
- Dans le résultat	(A) 741 401	672 790
Intérêts minoraires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	8 781 683	5 169 777
- Dans les réserves	13 213 060	8 063 503
- Dans le résultat	(A) 6 821 574	8 238 422
Intérêts minoraires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	8 886	2 283
- Dans le résultat	(A) 6 392	6 603
Intérêts minoraires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	(87 094)	-
<u>Total des intérêts minoraires</u>	<u>84 338 416</u>	<u>76 595 003</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoraires	(A) 7 482 273	8 917 815

## NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	2013	2012
- intérêts conventionnels	76 688 297	69 784 985
- Intérêts intercalaires	970 141	971 657
<u>Revenus bruts de leasing</u>	<u>(A) 77 658 438</u>	<u>70 756 641</u>
- Intérêts de retard	(B) 1 697 103	1 273 073
<u>Total des autres produits</u>	<u>1 697 103</u>	<u>1 273 073</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(495 686)	(609 430)
. Intérêts de retard	(1 013 032)	(750 062)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	497 948	830 476
. Intérêts de retard antérieurs	533 577	272 989
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(C) (477 193)</u>	<u>(256 027)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	<u>(A)+(B)+(C)</u>	<u>78 878 348</u>
		<u>71 773 688</u>

## NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2013, se présente ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	2013	2012
- Commissions de factoring	4 648 217	4 361 054
- Intérêts de financement	7 580 758	5 709 399
<b>Total</b>	<b>12 228 975</b>	<b>10 070 453</b>

## NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-Déc</u>	
	2013	2012
- Intérêts des emprunts obligataires	12 334 957	11 855 763
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 991 495	5 681 768
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 353 605	6 341 673
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	440 058	456 932
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>29 120 115</b>	<b>24 336 136</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 218 820	840 296
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 586 772	3 500 867
- Autres	1 526 059	1 366 795
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>6 331 651</b>	<b>5 707 958</b>
<b>Total général</b>	<b>35 451 766</b>	<b>30 044 094</b>

## NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	2013	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	7 705 870	8 392 972
- Dotations aux provisions collectives	34 680	1 196 774
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	(108 056)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 644 718)	(5 854 933)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 388 232	467 035
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(460 145)	(201 375)
- Crées radiees (Tunisie Leasing)	7 133	2 311 154
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(7 133)	(2 150 159)
- Annulation de produits réservés sur créances radiees (Tunisie Leasing)	-	(160 995)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	2 035 510	783 474
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(447 633)	(563 010)
<b>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiees</b>	<b>4 503 740</b>	<b>4 220 936</b>

## **NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	2013	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	461 565	899 949
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 555 202	264 737
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 894)	-
 <u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	 3 001 078	 1 150 890

## **NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)**

#### Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2013 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

#### Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

### **Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)**

#### Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2013, TL a mis en force 69 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 4 578 KDT.

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 700 KDT.

#### Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 677 834 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 983 828 DT.

#### Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

#### Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2013 sont au nombre de 19.

Les charges supportées au titre de l'année 2013 s'élèvent à 179 KDT.

#### Personnel détaché

Au cours de l'année 2013, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 176 KDT représentant les rémunérations du gérant.

#### **Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel, les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

#### **Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs**

##### Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 423 KDT en HT.

##### Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 81 KDT.  
Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 3 436 KDT, dont 934 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 806 KDT.

#### Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 11 Juillet 2013, un billet de trésorerie de 3 500 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 30 KDT.

#### **Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**

##### Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 31 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 2 181 KDT, dont 987 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 000 KDT.

#### **Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld**

##### Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 56 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 1 113 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

#### **Tunisie Leasing (TL) - Société Makateb El Horcheni**

##### Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 1 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 KDT.

#### **Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK**

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 029 183 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing s'élève à 27 244 260 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

#### **Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING**

##### Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en

matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 KDT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

### **Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs**

#### Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

#### Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

### **Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring**

#### Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 2.000.000 DT au 31 décembre 2013.

### **Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Société Pôle de Compétitive de Sousse**

#### Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué deux voitures à la Société Pôle de Compétitive de Sousse, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 8.010 DT.

### **NOTE 26 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

#### **Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 957 938 159 DT et un résultat consolidé de 14 655 918 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 28 Avril 2014

## **Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**FINOR**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mustapha MEDHIOUB**

